

Coopération militaire et policière en Françafrique

De l'héritage colonial au partenariat public-privé



SURVIE

Avec les études de cas
du Cameroun, du Togo et de RDC

Mars 2018

La coopération militaire et policière en Afrique : de l'héritage colonial au partenariat public-privé

Rapport de l'association Survie, coordonné par Thomas Borrel
Montreuil, mars 2018 (version mise à jour et complétée. Première version : novembre 2017).
Couverture : forces de l'ordre au Togo, octobre 2017. Crédit photo Kodjo Kodjo



Créée il y a plus de 30 ans, l'association Survie décrypte l'actualité franco-africaine et se mobilise contre la Françafrique, qu'elle a fait connaître. Elle compte plus de 1300 adhérent.e.s et une vingtaine de groupes locaux partout en France.

<http://survie.org>

Twitter/facebook : @Survie

(+33)1.44.61.03.25 - contact@survie.org

47 av. Pasteur, 93100 Montreuil, France.

Sommaire

Résumé.....	5
Introduction.....	7
Une continuité historique depuis 1960.....	9
Organiser des armées et des polices, structurer des dépendances.....	9
<i>L'héritage des missions militaires de coopération.....</i>	<i>9</i>
<i>Coopération policière et concurrence des réseaux.....</i>	<i>10</i>
1998 : une réforme en trompe-l'œil.....	11
Rénovation des accords, maintien des pratiques.....	14
Les « continuum » pour continuer.....	18
<i>De 2008 à 2017, une continuité dans la théorisation.....</i>	<i>18</i>
<i>Sécurité & développement : le renouveau du dogme de la « stabilité ».....</i>	<i>19</i>
La coopération policière et militaire aujourd'hui : un cadre officiellement transparent, une réalité opaque.....	23
Coopérations structurelle et opérationnelle, les deux mamelles de la complicité. .	23
<i>La France continue de « conseiller » les plus hautes autorités françafricaines.....</i>	<i>25</i>
<i>Coopération opérationnelle : conserver l'amitié des « frères d'armes ».....</i>	<i>28</i>
Matériel de répression : derrière le podium des ventes, les vieilles habitudes.....	31
<i>Un régime complexe d'autorisation des fournitures de matériel.....</i>	<i>32</i>
<i>Un contrôle parlementaire très parcellaire.....</i>	<i>33</i>
Effets d'aubaine pour les prestations privées.....	35
Prestations et diversification des sources de financement.....	35
<i>Baisse du budget de la DCSD.....</i>	<i>35</i>
<i>Maintenir l'influence.....</i>	<i>36</i>
<i>De la réserve parlementaire aux financements d'entreprises.....</i>	<i>37</i>
Sous l'institutionnel, le privé.....	38
<i>CIVI.POL Conseil, petite sœur de la Sofremi.....</i>	<i>38</i>
<i>Défense Conseil International, l'autre DCI.....</i>	<i>40</i>
<i>Expertise France, nouvelle émanation du « savoir-faire » français.....</i>	<i>41</i>
<i>Les sociétés privées en embuscade.....</i>	<i>43</i>

Exemples d'actualité : Togo, Cameroun, République Démocratique du Congo.....	45
Au Cameroun, une nouvelle répression sanglante sans conséquence sur la coopération militaire et policière française.....	45
<i>Présence sur des lieux de torture.....</i>	45
<i>Explosion de la « crise anglophone ».....</i>	46
<i>Répression féroce.....</i>	49
<i>L'absence de condamnation diplomatique française.....</i>	50
<i>Coopération maintenue et « partenaires » décorés.....</i>	51
<i>Guerre larvée et langue de bois.....</i>	52
Au Togo, l'inutile hypocrisie de la « gestion démocratique des foules » à la française.....	53
<i>Une armée face à son peuple.....</i>	54
<i>Fourniture de matériels.....</i>	56
<i>Hélicoptères d'attaque.....</i>	59
En République Démocratique du Congo, opacité et rôle du privé.....	61
<i>La rue conteste Kabila.....</i>	61
<i>Condamnations internationales.....</i>	62
<i>Double langage de la France.....</i>	62
<i>Coopération opaque et privatisée.....</i>	63
<i>Le secteur privé a bon dos.....</i>	65
Conclusion et revendications.....	69

Résumé

Ce rapport, initialement préparé à l'occasion du voyage d'Emmanuel Macron au Burkina Faso (où il se rendait pour prononcer le 28 novembre 2017 son discours de politique africaine), entend mettre en lumière un aspect institutionnel trop méconnu de la Françafrique : la coopération militaire et policière française avec des régimes autocratiques.

Le rapport souligne tout d'abord la continuité de cette coopération militaire et policière, en dépit de réformes et d'évolutions institutionnelles. Aujourd'hui, l'argument du double *continuum*, entre sécurité et défense d'une part et entre sécurité et développement d'autre part, vient justifier une pratique indéfendable : le maintien d'un appui, à forte portée symbolique, à des armées ou polices coupables de graves violations des droits humains. Une approche « technique », qui voudrait former ces forces de l'ordre à réprimer moins brutalement, ne peut pas apporter de solution à un problème politique : les régimes en question sont illégitimes et ne devraient pas être soutenus.

Ce rapport insiste en outre sur le grave manque de transparence qui entoure la coopération militaire et policière française : absence d'information exhaustive sur les conseillers mis à disposition pays par pays, et à quel poste ; et opacité complète sur les fournitures de matériels dits « de sécurité », c'est-à-dire utilisés par les appareils répressifs de ces régimes.

Ce rapport met également en lumière une tendance inquiétante : la montée en puissance d'opérateurs parapublics ou privés pour mener les projets de coopération militaire ou policière, en lien avec les autorités françaises ; mais également une diversification des sources de financement de la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) qui va de fonds relevant de la réserve parlementaire à des financements privés d'entreprises. C'est cette tendance que le titre du rapport entend dénoncer, en évoquant un "partenariat public-privé".

Enfin, le rapport revient sur les cas récents de répression féroce au Cameroun, au Togo et en République Démocratique du Congo (RDC), pour montrer que l'absence de condamnation française claire des violations des droits humains par les forces de l'ordre est d'autant plus inacceptable que

la présence de conseillers français sur place permet au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères d'avoir toutes les informations en temps réel. En ne suspendant pas immédiatement sa coopération militaire et policière, le gouvernement français refuse ainsi de se désolidariser d'un appareil répressif brutal. Au Cameroun, l'Ambassadeur de France, lui-même militaire, a même remis des décorations françaises à des représentants des forces de l'ordre camerounaises à l'occasion des commémorations du 11 novembre, soit juste après qu'elles aient tué entre 40 et 100 personnes lors de la répression des manifestations dans les régions anglophones. Au Togo, des matériels produits par des entreprises françaises ont été utilisés lors de la répression récente. Le gouvernement d'Édouard Philippe pourrait même valider la vente au forces armées togolaises d'hélicoptères d'attaque de l'armée française, qui avait été bloquée par le gouvernement précédent en arguant qu'ils pourraient être utilisés contre des civils. Et en RDC, le Quai d'Orsay a fini par justifier le maintien de sa coopération policière et militaire en évoquant une « adaptation » de son dispositif et en se défendant d'avoir du personnel à des postes opérationnels ou impliqué directement dans la répression des manifestations – des arguments fallacieux auquel ce rapport répond.

Les revendications de l'association Survie, présentées en conclusion, portent notamment sur la transparence sur la coopération militaire et policière et sur son arrêt immédiat avec des régimes dictatoriaux.

Introduction

Depuis les indépendances africaines, la France a mis en place et maintenu, malgré différentes adaptations, une coopération militaire et policière avec des régimes criminels, au nom d'un prétendu renforcement de l'état de droit. Pourtant, même après des décennies d'un tel « renforcement », certains des régimes bénéficiaires comptent parmi les dictatures les plus brutales du continent africain.

La réforme de la coopération de 1998 n'y a pas mis fin, pas que le salubre – mais bien éphémère – scandale provoqué par les propos de Michèle Alliot-Marie à l'Assemblée nationale en janvier 2011 au sujet de la Tunisie¹. Celle-ci n'avait fait qu'évoquer une pratique courante, depuis cinq décennies, consistant à proposer « le savoir-faire français » à l'appareil répressif d'une dictature amie de la France. Cela lui coûta son portefeuille ministériel, mais ne changea rien à la coopération militaire et policière française, dont Nicolas Sarkozy et François Hollande s'accommodèrent

fort aussi bien que leurs prédécesseurs. Les autorités françaises n'ont jusqu'à présent fait aucune distinction entre un régime plus démocratique et une dictature militaire ou policière, témoignant d'une volonté de maintenir un canal d'influence privilégié, qui prime largement sur les « valeurs » dont se targuent les gouvernements et parlements successifs. Même en 2015 et 2016, alors que les forces de l'ordre ont tué des manifestants au Congo-Brazzaville, au Tchad, à Djibouti et au Gabon², ces exactions et les demandes d'enquête indépendante qui ont suivi n'ont que trop peu été l'occasion d'évoquer la permanence de ce soutien français.

Juste avant son élection, le candidat Emmanuel Macron déclarait être « *très attaché à la stabilité des États, même quand nous sommes face à des dirigeants qui ne défendent pas nos valeurs ou peuvent être critiqués.* »³ Plus

1 « Tunisie : les propos "effrayants" d'Alliot-Marie suscitent la polémique », *Le Monde*, 13 janvier 2011

2 « Élections en Françafrique : Congo, Djibouti, Tchad, Gabon - La coopération militaire française au service des dictatures », rapport de l'association Survie, 4 avril 2016
3 « Présidentielle française : à quoi ressemblerait la politique africaine d'Emmanuel Macron ? », interview par Marwane Ben Yahmed, *Jeune Afrique*, 5 mai 2017

récemment, critiqué pour avoir reçu à l'Élysée le dictateur égyptien Al-Sissi, il défendait cette relation en rappelant « le contexte » du pays. Comme toujours, le mélange des causes et des symptômes permet de justifier à bon compte un soutien à des régimes criminels : depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le Cameroun anglophone et le Togo se sont à nouveau embrasés, battant en brèche l'argument de la « stabilité », comme hier en Tunisie ou au Burkina Faso – même si les despotes togolais et camerounais sont encore en place. La répression sanglante qui a été opposée pour seule réponse à ces mouvements populaires, par des régimes qui bénéficient largement de la coopération militaire et policière française, ne semble pas avoir ému le nouveau locataire de l'Élysée, et encore moins son ministre Jean-Yves Le Drian, passé des armées aux Affaires étrangères... dont dépendent aujourd'hui les conseillers français en poste au sein d'authentiques dictatures.

Ce rapport, après avoir rappelé la continuité historique dans laquelle elle s'inscrit, présente l'architecture institutionnelle de la coopération policière et militaire, pour souligner le manque de transparence et de contrôle parlementaire de ces pratiques. Il souligne en outre une évolution vers une forme de « partenariat public-privé », une pléiade d'acteurs privés se ruant sur les marchés Sécurité-Défense qu'ouvre le réseau diplomatique français, et la recherche tous azimuts de nouveaux financements ouvrant une voie royale aux entreprises prêtes à payer des prestations à des acteurs publics dont le budget a connu quelques coups de rabot successifs. Enfin, pour éclairer la dimension criminelle de ce type de coopération, le rapport revient sur la répression récente au Cameroun et au Togo et détaille ce qu'on sait – et ce qu'on n'arrive pas à savoir – de la coopération militaire et policière avec ces régimes, puisque celle-ci n'a pas été suspendue et n'a fait l'objet d'aucune déclaration publique.

Une continuité historique depuis 1960

Organiser des armées et des polices, structurer des dépendances

A l'indépendance de chacune⁴ de ses colonies⁵, la France a tissé des liens étroits avec la nouvelle administration, la police et les forces armées – toutes issues des institutions coloniales. L'objectif officiellement vertueux de cette « coopération », auxquels ont pu adhérer sincèrement certains des coopérants, était d'aider les nouvelles institutions à se construire ou à se renforcer : il s'est avéré être le paravent utile d'une politique permettant de garder la main sur les ressources et les orientations des nouveaux Etats. La structuration et la prise en main des appareils répressifs des régimes instaurés sous le contrôle effectif de l'Elysée releva de la même logique.

L'héritage des missions militaires de coopération

Créée lors des indépendances pour les pays dits « du champ », c'est-à-dire l'ancien pré carré colonial, la

Mission militaire de coopération (MMC) était officiellement rattachée au ministère de la Coopération mais avait dans la pratique un lien étroit avec la cellule Afrique de l'Elysée. Hors « champ », la coopération militaire dépendait officiellement de la sous-direction de l'Assistance militaire du ministère des Affaires étrangères – qui était de fait largement marginalisée. Lors de la réforme de la coopération et de la disparition du ministère éponyme, fin 1998, ces deux institutions ont été remplacées par une structure unique relevant de la Direction générale des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères, la Direction de la Coopération Militaire et de Défense (DCMD)⁶. Dix ans plus tard, celle-ci a finalement été transformée en Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD)⁷ pour coordonner l'ensemble de la coopération policière et militaire « structurelle », c'est-à-dire menant une action de long terme sur les institu-

- 4 A l'exception de la Guinée Conakry, où le « oui » à l'indépendance obtenu par referendum a entraîné le départ brutal des militaires et autres fonctionnaires français (dans un objectif « punitif » : la désorganisation de l'administration locale, en réponse à la volonté émancipatrice du peuple guinéen, alors stimulée par Sékou Touré).
- 5 C'est également le cas au Cameroun francophone et au Togo, même si ces anciennes colonies allemandes étaient administrées par la France en vertu d'une tutelle de l'ONU.

- 6 [Décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères](#)
- 7 [Décret n° 2009-291 du 16 mars 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères et européennes](#)

tions des pays concernés. Jusqu'à mars 2009, la coopération policière et celle de la gendarmerie relevaient d'instances de pilotage distinctes.

Coopération policière et concurrence des réseaux

Créé en 1960 par Jacques Foccart et Michel Debré⁸, le Service de sécurité de la Communauté devint en 1961 le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), rattaché au ministère de l'Intérieur qui pilota la coopération policière pendant 48 ans. Relevant quant à elle du ministère de la Défense, la gendarmerie française a pris à partir des années 1980 une place croissante en matière de coopération, et entretenu « *des liens particulièrement étroits avec les forces de police à statut militaire homologues* »⁹ comme les gendarmeries d'Afrique francophone. En 1985 est créé le Bureau de la coopération et des relations extérieures de la gendarmerie (BUCOREG), dédié à la l'assistance technique avec les pays disposant d'une force de type « gendarmerie », sous la houlette du Directeur général de la gendarmerie nationale française (DGGN). Ce Bureau devint en 1992 la Division des relations

internationales (DRI, qui intégra des compétences liées à la construction européenne), elle-même transformée en 2003 en Sous-direction de la coopération internationale (SDCI) de la DGGN, qui relevait du ministère de la Défense. Cela n'a pas empêché la gendarmerie d'intégrer à partir de 2002 le réseau des Attachés de Sécurité Intérieure des ambassades française, à l'époque coordonné par le SCTIP¹⁰. La tutelle ministérielle distincte fut supprimée lors du rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur, en 2009, au moment où l'ensemble des programmes de coopération « structurelle » en matière d'armée et de police furent confiés à la DCSD.

8 F.X. Verschave, *Noir Silence*, Les Arènes, 2000

9 Y. Chevrel et O. Masseret, « La gendarmerie, acteur paradoxal de la "sécurité intérieure-extérieure" », *Revue internationale et stratégique*, vol. 59, no. 3, 2005 (pp. 57-70), p.61.

10 Y. Chevrel et O. Masseret, op. cit.

Mais parallèlement au pilotage par la DCSD de la coopération « structurelle », des actions plus ponctuelles – de coopération dite « opérationnelle » – sont toujours menées par des unités militaires (forces conventionnelles ou forces spéciales), relevant des états-majors des armées, ou par la police ou la gendarmerie, relevant de la Direction de la coopération internationale

(DCI) du ministère de l'Intérieur, également créée en 2009.

En dépit des changements intervenus dans l'architecture institutionnelle, cette coopération militaire et policière est donc marquée par une profonde continuité, même si la réforme de la coopération de 1998 est censée avoir mis fin à des pratiques devenues emblématiques de la Françafrique.

1998 : une réforme en trompe-l'œil

La réforme de la coopération de 1998 a profondément modifié l'architecture institutionnelle de la coopération militaire, pas les mauvaises habitudes. Officiellement, elle a été l'occasion de renoncer à la coopération « de substitution », qui consiste à placer des coopérants français en position de commandement direct au sein des états-majors des armées africaines, pour se limiter à une coopération dite « de partenariat », limitée à du conseil... et donc à une forte influence sur la prise de décision. Cela n'a d'ailleurs pas empêché, lors de l'offensive rebelle sur N'Djamena en février 2008, de revenir momentanément à une pratique de commandement direct par des officiers fran-

çais de la contre-offensive par l'armée tchadienne¹¹.

Il est certes indéniable que le nombre de coopérants militaires a considérablement baissé suite à cette réforme. Comme le notait récemment la chercheuse de l'IFRI Aline Leboeuf, « *alors qu'il y a quelques années, 300 coopérants militaires travaillaient en Côte d'Ivoire, ayant tous des fonctions de substitution, ils ne sont plus qu'une dizaine de conseillers* »¹². En 2014, les députés Yves Fromion et Gwendal Rouillard faisaient un constat similaire pour un autre pays central dans le dispositif militaire français en Afrique : « *la France*

11 Lire à ce sujet R. Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique*, Agone, 2009 (notamment pp.316-317)

12 A. Leboeuf/IFRI, « [Coopérer avec les armées africaines](#) », *Focus stratégique*, n° 76, octobre 2017, p.42

*entretenait il y a une vingtaine d'années 200 coopérants militaires au Tchad, qui assuraient jusqu'à l'instruction élémentaire des recrues ; aujourd'hui, cette présence a pu être réduite à un effectif de 14 coopérants, chargés de fonctions d'expertise dans des domaines que l'armée nationale tchadienne a identifiés comme recelant encore des marges de progression. »*¹³ Mais pour l'amiral Marin Gillier, à l'époque à la tête de la DCSD et auditionné par ces mêmes députés, le changement allait bien plus loin : *« la Françafrique, c'était de la coopération de substitution, qui arrangeait tout le monde ; la logique a totalement changé »*¹⁴. Dans la pratique, cela reste à nuancer.

Si la fonction formelle de commandement a disparu, la présence au

sein de l'armée du pays « bénéficiaire », sous uniforme local, continue néanmoins de brouiller les cartes, et la position officiellement technique de conseiller prend nécessairement une dimension politique dès lors qu'elle permet d'influencer les plus hautes autorités du pays, surtout lorsque le régime est de facto aux mains de militaires (Tchad, Congo, Togo, Mauritanie...). Le même Marin Gillier résumait d'ailleurs ainsi, fin 2013, la coopération structurelle menée sous sa responsabilité : *« La DCSD travaille beaucoup sur le conseil aux hautes autorités, en mettant des coopérants auprès de chefs d'État, de ministres ou de chefs d'état-major d'armées et fait de la formation soit des élites soit de formateurs qui formeront ensuite eux-mêmes le personnel de leur pays. »*¹⁵

13 Yves Fromion et Gwendal Rouillard, Rapport d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours, Commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale, 9 juillet 2014, p.149

14 Yves Fromion et Gwendal Rouillard, op.cit., p.147

15 Olivier Fourt, « Quelle coopération militaire française vers l'Afrique? », *RFI*, 1er décembre 2013



L'amiral Marin Gillier, patron de la DCSD, reçu par le dictateur burkinabè Blaise Compaoré le 15 janvier 2014 – soit quelques mois avant le renversement de ce dernier par la rue.

Dans leur rapport d'information de juillet 2014 sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique, Yves Fromion et Gwendal Rouillard se sont même félicités que des conseillers militaires français soient toujours mis à disposition des plus hautes autorités politiques et militaires africaines, et que cela offrait à la fois une opportunité d'influence et une source d'informations :

« Ce dispositif (...) permet à la France :

– d'apporter aux États concernés un appui d'autant plus efficace que les coopérants sont insérés directement dans les cabinets, états-majors et services où ils sont affectés, sous l'uniforme du pays hôte ;
– de conserver ainsi des leviers d'influence à un coût très modéré ;

– de bénéficier d'un accès privilégié à la connaissance des pays concernés, tant pour ce qui concerne leurs dirigeants civils et militaires que pour ce qui est des caractéristiques de ces théâtres, et de « capitaliser » ainsi une connaissance de l'Afrique »¹⁶

Comme avant 1998 avec la Mission militaire de coopération ou le SCTIP, lorsque des médias ou des ONG accusent l'armée ou la police d'une dictature d'avoir violé les droits de manifestants ou d'opposants (comme très récemment au Cameroun et au Togo), la DCSD est déjà parfaitement informée de la réalité de la situation sur place – tout comme ses autorités politiques de tutelle, qui ont donc la capacité d'agir en connaissance de cause.

¹⁶ Yves Fromion et Gwendal Rouillard, op.cit., p.148. Au passage, l'évocation de « cabinets » renvoie bien à des autorités politiques civiles.

Rénovation des accords, maintien des pratiques

En France, le débat public sur la coopération militaire a souvent été réduit aux seuls accords de défense ou d'assistance militaire. La « rénovation » d'une partie de ces accords, à partir de 2009, a ainsi été l'occasion de dresser un écran de prétendue modernité sur des pratiques pourtant toujours très opaques.

Aujourd'hui, de « nouveaux » accords fixent un cadre à la coopération militaire française avec différents pays clés de l'aire d'influence de la France en Afrique :

- les anciens « **accords de défense** » ont été révisés sous Nicolas Sarkozy : nombre d'entre eux comprenaient des clauses secrètes sur le maintien de l'ordre contre un approvisionnement préférentiel en matières stratégiques, et justifiaient une possible opération militaire française contre une agression extérieure... voire une menace interne au pays telle qu'une rébellion ou un mouvement populaire. Ceux signés avec la Centrafrique, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon et le Togo dataient de l'indépendance de chacun de ces pays, tandis que ceux avec le Cameroun et le

Sénégal n'avaient été signés qu'en 1974. Le Tchad, le Congo-B, le Niger et le Bénin (ex Dahomey) avaient signé lors de leur indépendance des accords similaires, mais qui furent dénoncés ensuite¹⁷. Le nom des nouveaux accords évoque désormais un « partenariat de défense » (Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Comores, Gabon, Togo), un « partenariat en matière de coopération militaire » (Sénégal) ou encore une « coopération en matière de défense » (Djibouti) et ne contiennent plus de clause d'assistance de défense (sauf Djibouti) ni de clauses secrètes. Mais le cadre qu'ils fixent est relativement large, stipulant notamment qu'est ainsi autorisée « *toute autre activité convenue d'un commun accord entre les Parties en fonction de leurs intérêts communs.* »

¹⁷ Jean-François Guilhaudis, « [Les accords de "défense" de deuxième génération, entre la France et divers pays africains \(Inf.8/1-7\)](#) », PSEI, Numéro 4, Chronique sécurité et insécurité internationale en 2016.



- les **accords liés à l'opération Barkhane**, déployée sur cinq pays du Sahel : le Mali, suite à l'opération Serval et avant le déclenchement de Barkhane, a ainsi signé en juillet 2014 un « traité de coopération en matière de défense »¹⁸. Selon des sources parlementaires ou de presse, le Tchad pourrait signer prochainement¹⁹ un accord similaire, ou même l'avoir signé avant le Mali, de même que le Niger²⁰. Selon la

même logique, la Mauritanie et le Burkina Faso, qui font partie de la zone géographique officiellement couverte par Barkhane, pourraient voire devraient être concernés par des accords similaires.

- les **accords d'assistance militaire technique**, qui ne permettent pas officiellement une opération des forces armées françaises, mais qui fixent un cadre juridique pour la coopération militaire : formation, audits, conseils, cessions gratuites de matériel militaire, etc. Ils ont été signés parfois en complément des accords de défense, parfois à leur place quand ceux-ci furent renégociés (Tchad, Niger...). Selon le juriste Jean-François Guilhaudis, « *la France avait des accords de ce type avec une liste beaucoup plus longue de pays : Algérie, Bénin, Burundi, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Seychelles, Tchad, Tunisie, Zaïre.* »²¹

18 [Décret n° 2016-1565 du 21 novembre 2016 portant publication du traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République du Mali, signé à Bamako le 16 juillet 2014](#)

19 Dans son rapport sur le projet de loi autorisant la ratification du traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République du Mali, déposé le 3 février 2016 au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, Claude Nougéin indique que « *la signature d'un nouvel accord de défense du même type est envisagée avec le Tchad* ».

20 Le journaliste spécialisé Défense Olivier Four écrivait en janvier 2014 que les accords avec le Tchad et le Niger avaient précédé celui du Mali : « *Deux accords ont été signés discrètement en décembre entre la France et le Niger d'une part,*

et entre la France et le Tchad d'autre part. Le prochain le sera le 20 janvier prochain au Mali. "Ces accords nous permettent d'intervenir de manière autonome, tout en informant les autorités des pays concernés", indique une source au ministère de la Défense, sans donner plus de détails. » (RFI, « [Infographie : la France réarticule son dispositif militaire au Sahel](#) », 8 janvier 2014)

21 Jean-François Guilhaudis, « [Les accords de "défense" de deuxième génération, entre la France](#)

- les accords sur le statut des forces, ou **SOFA (Status of forces Agreements)**, qui définissent le statut des forces à l'étranger, et notamment le statut hiérarchique, fiscal et juridique des militaires détachés.

Différents types d'accords peuvent parfois être réunis dans le même texte. Ils sont en outre complétés par des « arrangements administratifs » plus souples et moins contrôlés²².

Suite au malaise (hélas pas un scandale) provoqué par l'intervention militaire française pour sauver une nouvelle fois Idriss Déby en février 2008, le président Nicolas Sarkozy avait prétendu jouer la carte de la transparence en annonçant que les accords de défense allaient être renégociés et publiés. Cela a effectivement été le cas, entre 2009 et 2011, en focalisant notamment le débat sur les bases militaires françaises et leur évolution. Mais comme le rappelle Jean-François Guilhaudis :

« Le dispositif pré-positionné se compose aussi de pré-positionnements "de fait", c'est-à-dire réalisés ad hoc sans le

et divers pays africains (Inf.8/1-7) », op. cit.

22 Voir le [rapport d'information de Bernard Cazeneuve sur la réforme de la coopération militaire](#), commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale, novembre 2001 (notamment pp.111-113)

support d'un accord formel et maintenus ensuite dans la durée. Le pays phare est certainement à cet égard le Tchad. S'il ne figure pas sur la liste de nos partenaires de défense en Afrique, il s'agit d'un pays où la France est intervenue presque constamment depuis l'indépendance, avec des opérations lourdes (...) La présence française en Afrique tient en partie à des accords qui ne sont pas juridiquement repérés. »

Le travail parlementaire préalable à la loi autorisant la ratification de ces 8 traités (Cameroun, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Sénégal, Togo) a été l'occasion de collecter et de publier des informations pays par pays : nombre de coopérants militaires (mais pas la liste des autorités politiques ou militaires auprès desquelles ils étaient détachés), montant annuel agrégé des coûts²³... Depuis, aucune information exhaustive n'a été publiée.

Quant aux accords d'assistance et de coopération militaire technique,

23 Voir par exemple le rapport fait par le député Michel Terrot, le 5 avril 2011, au nom de la Commission des affaires étrangères sur les projets de loi autorisant l'approbation des accords instituant un partenariat de défense entre la France et le Cameroun, entre la France et le Togo, et entre la France et la Centrafrique (<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r3310.asp>)

ils n'ont pas été rediscutés dans le cadre parlementaire.

Surtout, quelque soit le type d'accord, il s'agit d'un cadre général, régulièrement complété par des conventions entre la France et le

pays « bénéficiaire », qui échappent à tout contrôle parlementaire et à tout débat public : on apprend parfois la signature de l'une d'elles, au détour d'un article de presse²⁴ ou d'une communication officielle²⁵, mais sans disposer d'information exhaustive.



Extrait du [site internet de l'ambassade de France à Brazzaville](#) : signature d'une « convention de coopération bilatérale entre la France et le Congo relative à l'action de la gendarmerie nationale », le 24 juin 2015, par l'ambassadeur de France Jean-Pierre Vidon et le ministre à la présidence de la République chargé de la Défense Nationale, Charles Richard Mondjo. Quatre mois plus tard, le dictateur Denis Sassou Nguesso, en photo au mur, faisait modifier la Constitution, et la gendarmerie tirait à balles réelles sur la foule de manifestants qui s'y opposaient.

24 Voir par exemple « [Coopération militaire : le Congo et la France signent deux nouvelles conventions](#) », ADIAC-Congo, 24 janvier 2015, cf. infra.

25 Voir par exemple « [Signature de la convention de gendarmerie](#) », dernière modification 16/07/2015, site internet de l'ambassade de France au Congo (consulté en novembre 2017), cf. infra.

Les « *continuum* » pour continuer

De 2008 à 2017, une continuité dans la théorisation

En 2008, le Livre blanc de la Défense affirme que « *la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure n'est plus pertinente* ». Celui de 2013 enfonce le clou, en évoquant « *la continuité qui existe entre sécurité intérieure et sécurité extérieure* ». Comprenez : il ne faut plus distinguer le rôle de « défense » d'une armée et celui de « sécurité intérieure » d'une force de police, car la menace serait de plus en plus diffuse. Entre temps, l'armée française s'est largement déployée au Sahel, d'abord à l'occasion de l'opération Sabre, qui désigne l'installation de forces spéciales dans l'arc sahélien²⁶, puis de l'opération Serval au Mali – qui sera bientôt suivie de Barkhane, sur cinq pays. En quelques années, la classe politique française s'est rangée derrière l'idée absurde d'une « guerre contre le terrorisme », à l'instar de celle que l'administration Bush a voulu mener de par le monde, avec les résultats qu'on connaît. Largement dénoncée tant par des associations et syndicats que par des chercheurs²⁷, la théori-

sation de cette « guerre » structure de plus en plus l'architecture organisationnelle et le fonctionnement des armées, de la gendarmerie et de la police, tant en France que dans certains pays dans lesquels l'influence de la coopération française est la plus forte.

La revue stratégique de défense et de sécurité nationale publiée en octobre 2017 vient consacrer officiellement la théorie de ce « *continuum sécurité-défense* », revendiqué depuis plusieurs années dans le microcosme militaire et diplomatique. Les attentats menés ces dernières années sont évoqués pour justifier a posteriori la pertinence de cette grille de lecture, qui serait nouvelle en cela qu'elle tiendrait compte de la nature « non-conventionnelle » de la menace²⁸ et de sa continuité entre les théâtres d'opérations extérieures où intervient notre armée et la société française que notre police a pour mission officielle de protéger. La Revue stratégique 2017 affirme ainsi que « *ceux du 13 novembre, exécutés par des commandos équipés et*

26 Voir « [Cinq guerres pour un empire : L'interventionnisme militaire français en Afrique](#) », rapport de l'association Survie, janvier 2017

27 Par exemple Yvan Guichaoua ou Denia Chebli

28 Cette « nouvelle » grille de lecture a évidemment une parenté évidente avec la « guerre contre-révolutionnaire » théorisée au sein de l'armée française après la débâcle de l'Indochine, et visant à traquer par tous les moyens un « ennemi intérieur » sur le territoire métropolitain et dans les colonies.

entraînés, marquent une rupture dans la nature même de cette menace et justifient la continuité entre les notions de sécurité et de défense. »

En gommant progressivement toute frontière entre les fonctions de « défense » (ou donc d'attaque à l'extérieur) d'une armée et celles de « sécurité intérieure » d'une force de police, l'hystérie du continuum sécurité-défense amène à ne plus interroger les différences entre ces deux missions. Les théoriciens parlent de policarisation des opérations militaires et de militarisation des opérations de police : si en France, on trouve encore des détracteurs de l'opération Sentinelle pour critiquer un mélange des genres, dans bien des pays on parle indifféremment de « forces de sécurité » sans s'interroger sur l'origine ou le sens de ce glissement sémantique.

Sécurité & développement : le renouveau du dogme de la « stabilité »

Pendant des décennies, la politique étrangère française a été marquée, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, par le dogme de la « stabilité » : tout était bon pour contrer le « péril communiste » puis, après la fin de la Guerre froide, pour faire barrage à la mon-

tée du fondamentalisme islamique. C'est d'ailleurs ce que Nicolas Sarkozy, alors président de la République, avait reconnu dans deux interventions inspirées du renversement de Moubarak en Egypte et de Ben Ali en Tunisie.

Dans une allocution télévisée, le 27 février 2011²⁹, il reconnaissait : *« Ces régimes, tous les États occidentaux et tous les gouvernements français qui se sont succédé depuis la fin des colonies ont entretenu avec eux des relations économiques, diplomatiques et politiques, malgré leur caractère autoritaire parce qu'ils apparaissaient aux yeux de tous comme des remparts contre l'extrémisme religieux, le fondamentalisme et le terrorisme. »* Le 31 août 2011, dans son discours de clôture de la XIX^{ème} Conférence des Ambassadeurs³⁰, Nicolas Sarkozy affirmait franchement : *« Pendant des années, notre diplomatie — et j'en prends ma part — a été organisée autour du mot "stabilité". Et autour du mot "stabilité", la France a eu des rapports avec des régimes qui n'étaient pas des exemples de démocratie. Le réveil des peuples arabes, leur aspiration à la liberté permet de s'appuyer sur cette aspi-*

29 Discours complet sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/117000524.html> (consulté en novembre 2017)

30 Discours complet sur <https://lb.ambafrance.org/XIXeme-conference-des-ambassadeurs> (consulté en novembre 2017)

ration pour couper définitivement avec cette stabilité qui nous mettait en permanence en contradiction entre les valeurs que nous devons défendre et la réalité que nous devons assumer. Aujourd'hui, il y a une opportunité de faire concilier la réalité et les valeurs. » Les actes n'ont évidemment pas suivi, et ce prétexte de la lutte contre le terrorisme continue d'être brandie, à l'instar d'un Emmanuel Macron justifiant le « contexte » égyptien pour ne pas évoquer les droits humains lors de la réception du dictateur Al-Sissi, cinq mois après son arrivée à l'Élysée³¹.

Mais la théorie du continuum, ou plutôt des continuum, permet aux idéologues de la coopération militaire et policière française de recycler de façon encore plus pernicieuse ce dogme de la stabilité, en ventant la cohérence de la politique française entre les continuum « sécurité-défense » et « sécurité-développement »³².

S'est d'abord imposée, au début des années 2000, l'idée d'un continuum

« humanitaire-développement »³³, au sein duquel les acteurs de l'humanitaire et du développement cherchent à se positionner et à se coordonner, notamment lorsqu'ils s'évertuent à alimenter le moins possible les conflits armés par leur intervention au profit des populations victimes. Mais en partant du principe – simplissime – que la sécurité des citoyens d'un pays est nécessaire pour que ce dernier se développe, et que le renforcement des institutions auquel renvoie entre autres le concept flou de « développement » améliorera à son tour cette sécurité, l'idée d'un autre continuum a à son tour émergé. Cela a des implications sur les acteurs de terrain, comme le résumait en 2006 la chercheuse Aline Leboeuf : « *Deux champs d'action jusque-là strictement séparés, celui du développement et de la sécurité sont de plus en plus amenés à interagir/travailler ensemble sans que cette "coopération" voire "compétition" soit encore suffisamment routinière/normée pour que la répartition des rôles aille de soi.* »³⁴ Onze ans plus tard, on constate, à l'instar de l'agence de coopération technique internationale Expertise

31 « [Macron "ne donne pas de leçons" sur les droits de l'homme au président égyptien Al-Sissi](#) », France Info, 24 octobre 2017.

32 Voir par exemple la page de présentation de la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) sur le site internet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/defense-et-securite/cooperation-de-securite-et-de-defense/la-direction-de-la-cooperation-de-securite-et-de-defense/> (consulté en novembre 2017)

33 Harmer, A. et J. Macrae (2004), "Beyond the continuum. The changing role of aid policy in protracted crises", HPG Research Report, ODI, n°18.

34 Aline Leboeuf, « Sécurité et développement : acteurs et consensus », *Afrique contemporaine*, vol. 218, no. 2, 2006, pp. 69-83.

France, « *une évolution de la communauté internationale et des bailleurs de l'aide au développement, de plus en plus ouverts à l'idée de financer les acteurs du secteur de la sécurité, y compris les forces armées des pays tiers quand la sécurité apparaît comme un élément indispensable au développement.* »³⁵

Et au passage, soutenir les « forces de sécurité » d'un pays africain, fut-il une féroce dictature, passe désormais pour une contribution au développement de la part des autorités françaises (qui utilisent le

même argument pour tenter de comptabiliser officiellement comme aide publique au développement une partie des coûts liés aux opérations extérieures³⁶). Ainsi, en « *opérant au cœur des continuum "défense-sécurité" et "sécurité-développement"* », comme l'explique l'actuel patron de la DCSD³⁷, les coopérants policiers et militaires français prétendent aider les dictatures à s'améliorer de l'intérieur, pour le plus grand bien de leur population.

35 « Continuum sécurité-développement, nouveau défi de la coopération internationale », Expertise France, présentation du « Rendez-vous de l'Expertise » du 11 octobre 2017, <https://www.expertisefrance.fr/actualite?id=628078> (consulté en novembre 2017)

36 Voir Raphaël Granvaud, « [Aide militaire au développement](#) », *Billets d'Afrique* n°247, juin 2015

37 « [entretien avec le général de corps d'armée Didier Brousse, à la tête de la Direction de la coopération de sécurité et de défense \(DCSD\)](#) », *Cols Bleus*, 15 septembre 2017

La coopération policière et militaire aujourd'hui : un cadre officiellement transparent, une réalité opaque

Coopérations structurelle et opérationnelle, les deux mamelles de la complicité

Dans le prolongement des recommandations du Livre blanc de la Défense de 2008, l'architecture de coopération policière et militaire est articulée selon deux approches :

- la **coopération « structurelle »**, qui relève depuis 2009 de la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD), rattachée au ministère des Affaires étrangères mais pilotée en lien étroit avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur. Elle a pour objectif, selon l'ancien directeur de la DCSD Marin Gillier, « *de mettre en place, de renforcer et de pérenniser les capacités régaliennes des pays partenaires, afin de les aider à faire face aux menaces et à prévenir les crises et, plus généralement, afin d'accroître leur stabilité* »³⁸. Officiellement, un noble objectif, donc... mais qui a

comme un air de déjà-vu. Par exemple, pour ne remonter que vingt ans en arrière, le gouvernement Jospin avait défini en 1997, parmi les six axes stratégiques de sa politique de développement sur trois ans, « *le parachèvement de l'Etat de droit* »³⁹. Ce qui a pu changer, ce sont les priorités géographiques, puisque pour la DCSD ce sont désormais : « *première priorité : la bande sahélo-saharienne avec la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, Niger et le Tchad ; 2^e priorité : l'Afrique francophone bordant le golfe de Guinée ; 3^e priorité : Djibouti, l'Afrique non francophone, la RCA.* »⁴⁰ Sans

38 Audition du DCSD par la Commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, 5 février 2014.

39 « [Rapport Général n° 85 Tome III Annexe 2 - projet de loi de finances pour 1998 - affaires étrangères et coopération : coopération](#) ». Rapport de M. Michel Charasse, sénateur, pour la Commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

40 Christian Cambon et Leila Aïchi, « [Budget 2017 - Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde \(avis - première lecture \)](#) », Avis n° 142 (2016-2017) fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la

surprise, la priorité sectorielle est la « lutte contre le terrorisme ». Viennent ensuite la sécurité maritime (lutte contre la piraterie) et « l'architecture africaine de paix et de sécurité » avec notamment le G5 Sahel.

- la **coopération « opérationnelle »**, qui inclut la participation à des opérations conjointes et les formations spécifiquement dédiées à la préparation des engagements en opérations. Elle relève de l'état-major des armées pour le volet « défense » et de la Direction de la coopération internationale (DCI), du ministère de l'Intérieur pour ce qui concerne la police et la gendarmerie (rattachée à ce ministère depuis 2009).

Sur le terrain, comme l'expliquait le patron de la DCSD en 2014, mais cela est valable pour la coopération opérationnelle également, *« [les] échanges avec les coopérants transitent, selon le projet, soit par l'attaché de défense, soit par l'attaché de sécurité intérieure, et les grandes décisions sont prises en accord avec les chefs de poste que sont les ambassadeurs. »*⁴¹

défense et des forces armées, déposé le 24 novembre 2016, p.33

41 Audition du DCSD par la Commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, 5 février 2014.

Les Attachés de défense des ambassades dirigent l'une des 88 missions de défense existant dans le réseau diplomatique français (dont une trentaine en Afrique), et couvrant 166 pays. Cette mission vise, selon le ministère des Armées, *« à la préservation, au développement et à la promotion des intérêts français du domaine de la défense, tant auprès des autorités locales que des représentations des pays tiers ou organisations agissant localement »*⁴². Elle coordonne notamment la coopération militaire et les relations en matière d'armement.

Moins connus bien que déployés *« dans 93 ambassades et couvrant 157 pays »*⁴³, les 280 policiers et gendarmes du réseau des Attachés de Sécurité Intérieure (ASI) des ambassades, sont selon l'expression de l'ancien ministre Bernard Cazeneuve *« le visage du Ministère de l'intérieur à l'étranger »*⁴⁴. Ils sont surtout les courroies de transmission de la DCI et de la DCSD, en sus de

42 « Le réseau diplomatique de défense », <http://www.defense.gouv.fr/dgris/action-internationale/le-reseau-diplomatique-de-defense/le-reseau-diplomatique-de-defense> (consulté en novembre 2017)

43 « Attachés de Sécurité Intérieure : un réseau unique de coopération policière internationale », communiqué du ministère de l'Intérieur, 6 septembre 2016 (consulté en novembre 2017)

44 Intervention de Bernard Cazeneuve au 26ème colloque des Attachés de Sécurité Intérieure, <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministre-de-l-interieur/Archives-Bernard-Cazeneuve-avril-2014-decembre-2016/Interventions-du-ministre/26eme-colloque-des-Attaches-de-Securite-interieure>

remplir des fonctions de renseignement. La DCSD ne se limitant pas au volet militaire, l'une de ses missions est en effet dédiée à la « coopération de sécurité intérieure », qui vise officiellement le « rétablissement de l'Etat de droit : Cette démarche vise à améliorer les capacités effectives des forces de sécurité des pays partenaires par une coopération structurelle (formation en France comme l'étranger, conseil en organisation et en gestion) et logistique (aide en matériels spécifiques et entretien). L'objectif est de favoriser la progression de l'Etat de droit. »⁴⁵ C'est par exemple ainsi que la France forme, y compris sur des crédits d'aide au développement relevant du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), les services de police et de gendarmerie du Tchad⁴⁶... une dictature où la France prétend aider à la progression de l'État de droit depuis l'indépendance, tout en soutenant les despotes successifs.

Sur le plan militaire, la formation relevant de la coopération structurelle passe de plus en plus par les Ecoles Nationales à Vocation Régio-

nale (ENVR), et de moins en moins par l'accueil de stagiaires africains dans les centres de formation militaire en France. Selon les députés Y. Fromion et G. Rouillard, « cette formule permet à la France de conserver un levier d'influence appréciable et à moindre coût, à l'heure où elle n'a plus les moyens de former en masse les officiers africains dans ses propres écoles. »⁴⁷

La France continue de « conseiller » les plus hautes autorités françafricaines

Comme le rappelle la chercheuse Aline Leboeuf dans une note récente de l'IFRI, la coopération militaire passe toujours par la mise à disposition de coopérants et de conseillers techniques ou opérationnels :

« La différence entre ces trois catégories est parfois difficile à établir sauf dans le cas français, puisque les conseillers techniques et opérationnels sont déployés par l'État-major des armées, directement ou via les Forces françaises en Afrique (Gabon, Djibouti, Côte d'Ivoire et Sénégal) pour des formations courtes axées sur des savoir-faire opérationnels (conseillers techniques) ou dans

45 Page « [Missions et partenaires](#) » de la DCSD sur le site internet France Diplomatie (consultée en novembre 2017)

46 Survie, « [Élections en Françafrique : Congo, Djibouti, Tchad, Gabon - La coopération militaire française au service des dictatures](#) », op.cit. La DCSD communiquait sur l'une de ces formations le 6 novembre 2017 sur Twitter : <https://twitter.com/CoopSecuDefense/status/927568845736378369>

47 Y. Fromion et G. Rouillard, op.cit., p.152

le cadre de détachements d'instruction opérationnelle (DIO) aux côtés des armées, sur le terrain (conseillers opérationnels). A contrario, les coopérants sont déployés par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) et peuvent notamment servir de conseiller auprès d'un ministre de la Défense, d'un chef d'état-major ou d'une école de formation. »⁴⁸

Début 2014, policiers et militaires confondus, la DCSD avait selon son patron « *envoyé, dans vingt-trois pays africains, soixante conseillers auprès des plus hautes autorités politiques et militaires* »⁴⁹. Un retour en arrière, par rapport à la réforme de 1998, lors de laquelle tous les postes de coopération auprès des autorités politiques (chefs d'État, Premiers ministres) avaient en principe été supprimés, pour ne conserver que des conseillers auprès des hautes autorités militaires (à l'exception des postes au sein des gardes préto-riennes, eux aussi supprimés). Le site internet du MEAE français

explique d'ailleurs toujours que « *l'audit et le conseil forment un élément de plus en plus représentatif de l'action de la DCSD dans le monde. Il se concrétise par l'affectation ponctuelle ou prolongée de coopérants militaires, gendarmes ou policiers auprès de hautes autorités (primature, ministère de la Défense, état-major, ministère de l'Intérieur...).* »⁵⁰

Que leur action relève d'une coopération ponctuelle ou d'un travail de long terme s'inscrivant dans la « réforme du secteur de la sécurité » (RSS)⁵¹, les coopérants policiers et militaires français sont de fait toujours présents au côté des autorités hiérarchiques les plus élevées, donc les plus responsables de la répression sanglante que ces dernières ordonnent ou laissent commettre. Ces coopérants ont donc non seulement un accès à une information de premier ordre sur les exactions commises par les appareils répressifs au sein desquels ils sont placés, mais leur propre responsabilité juridique mériterait,

48 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.26

49 Audition de l'amiral Marin Gillier par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, 5 février 2014. Deux mois plus tôt, il avait également évoqué dans la presse le conseil aux autorités « *le conseil aux hautes autorités, en mettant des coopérants auprès de chefs d'Etat, de ministres* » (voir « [Les nouveaux habits de la vieille coopération militaire](#) », *Billets d'Afrique* n°231, janvier 2014)

50 Page de présentation des « [Missions et partenaires](#) » de la DCSD du site internet du MEAE (consulté en novembre 2017)

51 Initiées à la fin des années 1990, au moment où la coopération de substitution a été officiellement supprimée, les réformes du secteur de la sécurité cherchent à s'inscrire dans une logique globale : « *elles ne concernent pas seulement l'armée, mais aussi la police, la gendarmerie, la justice, les douanes, etc. (...) Elles ne visent pas seulement à renforcer l'efficacité, mais aussi la gouvernance du secteur de sécurité* » (A. Leboeuf/IFRI, op. cit., p.47)

au titre de la complicité, d'être étudiée.

Ainsi, lors du mouvement populaire visant à s'opposer au pseudo-référendum de modification constitutionnelle au Congo Brazzaville, en octobre 2015, l'armée est intervenue et la police et la gendarmerie ont tiré à balles réelles, faisant des dizaines de morts. Quelques mois plus tôt, en vertu de l'accord de coopération militaire signé en 1974 entre le Congo et la France et toujours en vigueur⁵², les deux pays ont signé des conventions à mettre en perspective de cette violente répression :

- l'une, signée en janvier 2015, concernait notamment la formation, l'entraînement et l'organisation du commandement opérationnel des Forces armées congolaises⁵³ ;
- une autre, à peine quatre mois avant que la gendarmerie congolaise tire à balles réelles sur la foule, concernait justement la « coopération bilatérale entre la France et le Congo relative à l'action de la gendarmerie nationale » et formalisait « *le soutien*

*humain, logistique et pédagogique de la France à travers particulièrement l'emploi du Lieutenant-colonel Eric Misserey en qualité de conseiller du Commandant de la Gendarmerie »*⁵⁴.

Cette proximité entre conseillers militaires et policiers français et autorités africaines est fréquemment honorée de remises de décorations nationales par des dictatures aux coopérants envoyés par Paris, en quelque sorte pour bons et loyaux services. La diplomatie française s'en vante même parfois :

« le colonel Bertrand de Reboul, attaché de défense auprès de l'ambassade de France, a été élevé par le président de la République du Congo au grade d'officier dans l'ordre du Mérite congolais.

A ses côtés, six coopérants militaires français ont été distingués. Le commandant Coursin a été fait chevalier dans l'Ordre du Mérite congolais, les cinq autres coopérants ayant été nommés échelons or dans l'Ordre de la Fraternité d'armes.

52 « [Accord de coopération technique en matière de formation de cadres et d'équipement de l'armée populaire nationale entre la République française et la République populaire du Congo](#) », signé en 1974 et entré en vigueur en 1981.

53 « [Coopération militaire : le Congo et la France signent deux nouvelles conventions](#) », ADIAC-Congo, 24 janvier 2015

54 « [Signature de la convention de gendarmerie](#) », dernière modification 16/07/2015, site internet de l'ambassade de France au Congo (consulté en novembre 2017). Interrogé à ce sujet par le [journal en ligne The Dissident \(2/11/15\)](#) le Quai d'Orsay n'avait « pas souhaité donné les raisons qui justifiaient de maintenir ces accords militaires avec le Congo, estimant que "les autorités françaises se sont [déjà] exprimées sur ce scrutin" »

*La cérémonie de remise des décorations par le Ministre congolais de la Défense nationale s'est tenue le lundi 22 juillet [2013], au Cercle Mess des officiers, en présence de l'Ambassadeur de France au Congo, M. Jean-François Valette, du chef d'état-major des Forces armées congolaises, le général de division Guy Blanchard Okoï, et des officiers généraux du haut commandement. »*⁵⁵

Cette proximité entre militaires français et africains se traduit d'ailleurs dans les représentations diplomatiques : en Afrique francophone, des militaires sont fréquemment nommés ambassadeurs de France et peuvent ainsi assurer dans leurs fonctions diplomatiques un rôle de VRP de l'armée française et pour le moins fluidifier les relations de coopération militaire. Récemment, c'est notamment le cas du général Emmanuel Beth, qui après avoir été à la tête de la Direction de la coopération de sécurité et de défense de 2009 à 2010 (date de sa transformation effective en DCSD),

55 « Le Congo récompense sept militaires français », site internet de l'ambassade de France au Congo Brazzaville, 2 août 2013 (consulté en novembre 2017), <https://cg.ambafrance.org/Le-Congo-recompense-sept>

Il est vrai qu'en sens inverse, la France n'hésite pas à remettre la Légion d'honneur à des sécuocrates « amis » : dans le cas du Congo, le général de division Guy Blanchard Okoï avait ainsi été décoré en 2011.

fut nommé ambassadeur au Burkina Faso de 2010 à 2013. Mais c'est également le cas de son successeur à Ouagadougou, Gilles Thibault, officier d'active dans l'armée de terre de 1980 à 1999, qui a quitté l'ambassade de France au Burkina Faso pour celle au Cameroun en 2016. On peut également citer l'officier Gilles Huberson, bombardé ambassadeur au Mali pendant l'opération Serval, en 2013, et désormais en poste en Côte d'Ivoire...

Coopération opérationnelle : conserver l'amitié des « frères d'armes »

Mais l'amitié et la proximité entre « frères d'armes » s'entretiennent aussi à l'occasion de formations et d'opérations plus ponctuelles, qui relèvent de la coopération « opérationnelle ». Sont ainsi régulièrement mobilisées, pour des formations courtes ou des exercices conjoints, les troupes françaises prépositionnées en Afrique : Éléments français au Sénégal (EFS, 350 militaires), Éléments français au Gabon (EFG, 350 militaires), Forces françaises en Côte d'Ivoire (FFCI, 950 militaires), Forces françaises à Djibouti (FFDJ, 1450 militaires). Les EFS ont ainsi formé en 2016 10 000 militaires de 16 pays africains (mais principalement issus des pays du G5 Sahel : Tchad, Niger, Mali, Burkina Faso et

Mauritanie)⁵⁶, tandis que les EFG revendiquent de former chaque année 8 400 « *militaires des pays partenaires de la communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) durant leur mise en condition avant engagement dans des opérations intérieures ou extérieures* », en dispensant par exemple début 2017 une « *formation à l'exercice de l'autorité au profit de cadres de l'armée nationale tchadienne* »⁵⁷.

Quant aux exercices menés en commun entre des militaires français et de pays africains, ils entretiennent « *l'habitude du travail conjoint sur le terrain* »⁵⁸ et permettent d'améliorer l'interopérabilité entre armées. Cela contribue certes à renforcer l'efficacité d'une future action commune, mais renforce également une interpénétration des armées, enjeu d'influence et de maintien de la position française auprès des régimes en place.



Extrait du [site internet du ministère de la Défense/des Armées](#) sur la formation au tir de combat de militaires camerounais par un détachement d'instruction opérationnelle des Eléments français au Gabon (EFG), en mars 2015.

56 Blog du journaliste spécialisé Défense Jean-Marc Tanguy, « [Aux EFS, Parly mesure la coopération régionale](#) », 14 novembre 2017

57 « EFG : participer à la formation des officiers tchadiens », ministère de la Défense, 13 avril 2017 (<http://www.defense.gouv.fr/ema/forces-prepositionnees/gabon/actualites/efg-participer-a-la-formation-des-officiers-tchadiens>)

58 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.28

Mais la coopération opérationnelle prend aussi la forme de participation à des combats au côté voire au sein des armées africaines partenaires. On parle alors pudiquement de « conseillers opérationnels », pour désigner des « *militaires détachés auprès d'une unité de combat ou d'un État-major opératif ou tactique pour soutenir ces forces* »⁵⁹, comme on l'a vu lors de la première opération menée par la nouvelle force du G5 Sahel, où 180 Français ont accompagné 750 soldats burkinabè, nigériens et maliens⁶⁰. Un soutien qui se matérialise par une « *coopération entre frères d'armes, sur le front* »⁶¹, sans porter le même uniforme (contrairement aux coopérants militaires relevant de la DCSD. Impliqués entre autres dans le soutien français au

camp génocidaire au Rwanda, les Détachements d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) ont depuis disparu, mais des détachements d'instruction opérationnelle (DIO) et des Détachements de liaison et d'assistance opérationnelle (DLAO) continuent d'être dépêchés auprès des armées partenaires⁶². Officiellement, il ne s'agit toujours pas de commander directement des soldats africains : tout est dans la nuance, puisque comme l'admet l'IFRI, cet appui « *peut également se positionner au niveau des états-majors pour les renforcer et servir de liaison avec les autres acteurs occidentaux ou même entre acteurs africains. On pense ici notamment à l'état-major de la force multinationale mixte (FMM) contre Boko Haram* »⁶³.

59 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.13

60 Claude Angéli, « Mauvaise pub pour la "force africaine" chère à Macron », *Le Canard enchaîné*, 15 novembre 2017

61 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.47

62 Voir par exemple Laurent Lagneau, « [La France renforce son soutien militaire au Niger](#) », blog *Zone militaire*, 26 février 2017

63 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.51

Matériel de répression : derrière le podium des ventes, les vieilles habitudes

La coopération militaire et policière peut également passer par de la fourniture directe d'équipements – ou une politique de prêts destinée à faciliter l'acquisition de matériel.

Charles Pasqua avait profité de son retour au ministère de l'Intérieur, de 1993 à 1995, pour rendre éligibles les achats d'armes et d'équipements des forces de sécurité intérieure aux crédits du Fonds d'aide et de coopération (FAC)⁶⁴ : l'achat de ces matériels répressifs, souvent d'occasion (à partir des stocks français), a dès lors pu être comptabilisé en aide publique au développement, au nom du renforcement de l'État de droit⁶⁵. Le FAC n'existe plus depuis 1999, mais la fourniture de certains matériels de police peut encore être financée par l'aide publique au développement, au titre de la « *sécurisation des cycles électoraux* » : en 2010, à la veille de la mascarade d'élection présiden-

tielle au Togo, la France et l'Union européenne avaient ainsi co-financé à hauteur de 500 000 € l'achat d'équipement sécuritaire pour la police et la gendarmerie togolaises⁶⁶.

Concernant les fournitures de matériel militaire, la percée de la Chine peut inquiéter les industriels français, même si l'Afrique n'est pas, à l'exception de l'Égypte, un eldorado de l'industrie de l'armement tricolore : « *entre 2011 et 2015 le principal pays exportateur a été la Russie (34 %), suivi par la Chine (13 %), la France (13 %) et les États-Unis (11 %)* »⁶⁷. Les exportations d'armes françaises vers les pays d'Afrique subsaharienne représentent un montant assez faible : 282 millions d'euros sur un total de 24 milliards d'armes livrées sur la période 2012-2016. Les montants vers l'Afrique du Nord sont plus significatifs (900 millions), mais principalement en raison des livraisons au Maroc qui représentent à elles seules 655 millions sur cette période (l'Algérie s'approvisionne plutôt auprès de la Russie). Cela inclut un satellite de renseignement militaire Airbus-Thales qui a été

64 Créé à la veille des indépendances africaines et géré par la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), qui deviendra la Caisse de développement en 1992, les subventions du FAC étaient destinées à financer les pays « du champ », sous forme d'aide liée (c'est-à-dire conditionnée à l'octroi du marché à des entreprises françaises). Ce fonds lié au ministère de la Coopération sera remplacé, lors de la réforme de la coopération de 1998, par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), dédié aux pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).

65 F.-X. Verschave, *La Françafrique*, Stock, 1998.

66 La *Lettre du Continent*, 7/01/2010

67 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.30

également vendu à d'autres régimes policiers : Emirats arabes unis et Egypte⁶⁸.

Les cessions gratuites de matériel militaire, même usagé, sont moins importantes que par le passé, « *car ses parcs d'équipements sont aujourd'hui beaucoup plus réduits qu'au temps de la création de RECAMP en 1997, quand elle pouvait se défaire d'importants stocks dans le cadre de la professionnalisation des armées [françaises]* »⁶⁹.

Mais même moins nombreuses ou pour des volumes financiers faibles, ces livraisons de matériel répressif restent scandaleuses dès lors qu'il s'agit de dictatures – qui plus est au titre de la « coopération ». Or, les régimes actuels d'autorisation et surtout le manque de transparence sur ces transferts de matériel sont propices au maintien des vieilles pratiques de soutien des régimes autocratiques « amis de la France ».

Un régime complexe d'autorisation des fournitures de matériel

Il existe quatre régimes distincts de contrôle des fournitures d'armements ou d'équipements répressifs selon les types de matériel.

Les exportations d'**armes de guerre** relèvent de la commission interministérielle sur l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG), qui réunit le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère des Armées, le ministère de l'Economie et des Finances et les services du Premier Ministre. C'est ce dernier qui arbitre, sur avis de la Commission – même si le Président de la République est souvent associé pour les gros contrats. Selon le ministère des Armées, l'avis de la CIEEMG tient compte « *notamment des conséquences de l'exportation en question pour la paix et la sécurité régionales, de la situation intérieure du pays de destination finale et de ses pratiques en matière de respect des droits de l'homme, du risque de détournement au profit d'utilisateurs finaux non autorisés* »⁷⁰. Il ne s'agit toutefois pas uniquement de matériel létal : les blindés légers (de type véhicules avant blindés, VAB) en font par exemple partie, de même que certaines pièces et composants spécifiquement réalisés pour le matériel militaire (par exemple les pneus résistant du point de vue balistique). Il existe au

68 Tony Fortin, Observatoire des Armements, communication personnelle.

69 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.30

70 « Contrôle des exportations de matériels de guerre et assimilés : le dispositif français », site internet du ministère des Armées (consulté en novembre 2017), <http://www.defense.gouv.fr/dgris/enjeux-transverses/lutte-contre-la-proliferation/contrôle-des-exportations-de-matériels-de-guerre-et-assimilés-le-dispositif-français>

niveau européen une liste commune des équipements militaires⁷¹, régulièrement mise à jour par le Conseil de l'UE, mais la liste française de biens militaires soumise à ce type d'autorisation inclut aussi d'autres matériels : elle est fixée par arrêté du ministère des Armées⁷².

Certains matériels ne sont pas spécifiquement militaires et relèvent des **biens à double usage** (civil et militaire). C'est alors le Service des biens à double usage (SBDU) du ministère de l'Économie et des Finances qui doit délivrer l'autorisation, sur avis de la Commission interministérielle des biens à double usage (CIBDU) présidée par le MEAE lorsqu'il s'agit de « *dossiers sensibles* »⁷³. C'est par exemple le cas de certains matériels de surveillance électronique et d'interception massive des communications vendus par la firme française Amdocs, sous Sarkozy, au régime Kadhafi, qui ont permis à ce der-

nier d'arrêter et torturer des opposants⁷⁴.

L'exportation d'**explosifs** relève d'une autorisation d'exportation de poudres et substances explosives (AEPE), délivrée par le ministère de tutelle des douanes – actuellement le ministère de l'Action et des Comptes publics. Elle implique également une consultation interministérielle (MEAE, ministère de l'Intérieur, ministère de la Défense, ministère de l'Économie).

Il existe enfin un régime spécifique pour l'exportation des **armes à feu et munitions à usage dit « civil »**, pour lesquelles une autorisation du ministère de tutelle des Douanes est requis, après avis du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Défense et du MEAE.

Un contrôle parlementaire très parcellaire

Depuis 2000, le ministère de la Défense (ou des Armées) doit fournir chaque année un rapport au Parlement sur les exportations d'armes. Cela fait suite à des années de mobilisation de la société civile, mais reste largement insuffisant. Remis le 1^{er} juin de l'année suivante, donc a posteriori⁷⁵, il ne

71 « [équipements couverts par la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires](#) », consultable sur www.grip.org

72 Arrêté du 27 juin 2012, modifié, relatif à la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert,

73 « Mini-guide sur le contrôle des exportations d'armements », DICOd, juin 2016, http://www.ixarm.com/IMG/pdf/fiches_guide_CT_RL_export_armt_31_05_2016_en_p_a_p_HD.pdf

74 « [Savoir-faire français \(suite\)](#) », *Billets d'Afrique* n°270, septembre 2017.

75 A contrario, des associations comme l'Observatoire des Armements demandent la mise en place d'une commission parlementaire qui examinerait les exportations d'armes françaises en

donne aucune information sur les quantités et la dénomination précise du matériel faisant l'objet d'un contrat, ni même le nom du fabricant. Seuls figurent le montant global des contrats par destination et le nombre de licences délivrées : il est donc impossible de faire de quelconques vérifications. Concernant les transferts d'armements au titre de la coopération, le rapport au Parlement indique seulement le nombre de cessions gratuites et le nombre et le montant global des cessions onéreuses de matériels par le ministère français de la Défense. Il faudrait là encore la mention des quantités et des caractéristiques précises du matériel livré.

D'autres sources d'information existent, comme le rapport envoyé chaque année au registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles, et désormais le rapport

annuel rendu par la France au secrétariat du Traité sur le contrôle des armes (TCA, entré en vigueur à Noël 2014). Ces rapports contiennent des détails qui ne figurent pas dans le rapport au Parlement, comme la quantité de matériel livré, mais ils se limitent pour le premier au référencement de l'armement lourd (hélicoptères, artillerie, blindés, avions de chasse...) et pour le second à l'armement lourd et aux armes légères. Les transferts de pièces, de composants et de biens à double usage n'y figurent pas.

Il n'existe en revanche aucun outil de transparence sur le matériel de police et de sécurité intérieure, ni sur les biens à double usage ou les explosifs.

continu, pour ne pas que cette politique soit du seul ressort de l'exécutif. D'autres pays ont mis en place une telle commission comme le Royaume-Uni et la Suède.

Effets d'aubaine pour les prestations privées

Prestations et diversification des sources de financement

Baisse du budget de la DCSD

Le budget et les effectifs de la DCSD n'ont évidemment plus rien à voir avec les grandes heures des missions militaires de coopération d'il y a 30 ou 40 ans.

Selon les rapporteurs de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat concernant le projet de loi de finances 2017, le budget de la coopération « de défense et de sécurité » a diminué de plus de 40 % en une dizaine d'années, entre 2007 et 2016. Le budget de la DCSD a cependant connu une hausse exceptionnelle de 38 % entre 2016 et 2017, pour atteindre 101,60 millions d'euros⁷⁶.

En termes d'effectifs, comme l'expliquait son patron, l'amiral Marin Gillier, en février 2014, la DCSD regroupait alors « *environ 400 personnes : 229 coopérants militaires sont déployés dans le monde entier, mais principalement en Afrique – qui représente à peu près 80 % des efforts de la DCSD ; s'y ajoutent 41*

gendarmes, 48 policiers, 9 experts de la sécurité civile et 63 agents en administration centrale : militaires, diplomates, policiers, spécialistes de la sécurité civile. »⁷⁷ Ces coopérants étaient 263 dans le monde en 2016, dont 208 en Afrique subsaharienne, contre 334 en 2007, dont 266 en Afrique subsaharienne. Soit, en 10 ans, une « *diminution du nombre de coopérants militaires (...) de plus de 20 %* »⁷⁸. Comme le relève la chercheuse de l'IFRI Aline Leboeuf, ce nombre « *diminue quasiment tous les ans depuis la fin des années 1990. Toutefois, le nombre de coopérants techniques et opérationnels reste à calculer, même si on sait que les éléments français déployés au Sénégal avec pour mission première la coopération militaire sont au nombre de 350* »⁷⁹.

En termes de formation des armées africaines alliées, la coopération opérationnelle compte en effet autant sinon plus que la coopération structurelle menée par la

76 [Avis de Christian Cambon et Leila Aïchi](#), op.cit.

77 Audition du DCSD par la Commission de la Défense nationale et des forces armées, 5 février 2014.

78 [Avis de Christian Cambon et Leila Aïchi](#), op.cit.

79 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.26

DCSD. Selon l'IFRI, « la France forme ainsi environ 30 000 militaires africains par an. En 2012, elle en a ainsi formé 17 000 par la coopération opérationnelle et 14 500 par la DCSD, y compris au sein des Écoles nationales à vocation régionale (ENVR) »⁸⁰.

Maintenir l'influence

Bien qu'elle cherche à maintenir son influence en Afrique francophone et à l'étendre au-delà, la France ne peut évidemment pas concurrencer les États-Unis, qui ont participé à l'entraînement de plus de 40 000 militaires en Afrique subsaharienne en 2015, de façon bilatérale ou à l'occasion d'exercice conjoints avec plusieurs pays⁸¹, et avaient prévu de consacrer en 2017 2,5 milliards de dollars à la coopération militaire et policière en Afrique, structurelle et opérationnelle (dont 1,31 milliard pour la seule Égypte)⁸². Outre les soldats affectés à la protection des ambassades, les forces spéciales américaines ont en effet largement développé des programmes de formation et une activité intense de renseignement : « *Près de 800 bérets verts sont ainsi présents au Niger, où le*

Pentagone dispose d'une base de drones à Niamey, et en construit une autre à Agadez au prix de 100 millions de dollars. En tout, le département américain de la défense disposerait aujourd'hui, en Afrique, de près de 6 000 hommes, dont 1 300 bérets verts présents dans huit pays au moins (République démocratique du Congo, Éthiopie, Somalie, Ouganda, Soudan, Rwanda, Kenya et Niger) et d'une dizaine de bases de drones dans sept pays au moins (Niger, Djibouti, Somalie, Kenya, Tunisie, Tchad et Cameroun). Et ce dispositif pourrait être renforcé pour faire face à la dégradation de la situation. »⁸³

La « concurrence » avec d'autres pays comme le Royaume Uni et l'Allemagne semble plus anecdotique. En revanche, Israël se positionne selon un officier cité par l'IFRI sur une politique de « niches » (renseignement, garde rapprochée, drones), et la Chine, comme dans le domaine économique, gagne en poids sur le continent africain mais sans menacer la prédominance française dans son pré carré. La coopération chinoise est en effet « *très solide avec certains alliés historiques (Zimbabwe, Angola, Tanzanie, Ghana, Gabon, etc.) et semble particulièrement*

80 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.21

81 Selon l'IFRI, « l'exercice FLINTLOCK a ainsi mobilisé en 2017 environ 2 000 personnes de 20 pays pendant trois semaines », A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.29

82 A. Leboeuf/IFRI, op.cit., op.cit.

83 René Backmann, « [Après les défaites de l'Etat islamique : les djihadistes au Sahel ont déjà changé de stratégie](#) », Mediapart, 4/11/17

étroite avec le Nigeria, le Soudan, l'Ouganda et la Zambie. Elle se développe depuis peu auprès de nouveaux partenaires comme Djibouti (...) La Chine s'est imposée dans l'ensemble comme un partenaire alternatif, permettant à certains pays de se fournir en armes (en drones notamment) et en formations lorsque les États occidentaux prenaient leurs distances ou imposaient des embargos, comme ce fut le cas à l'encontre du Zimbabwe, de la Guinée équatoriale et récemment au Burundi. »⁸⁴ La présence de conseillers militaires chinois semble d'ailleurs limitée « soit à des détachements dans des écoles de formation africaines soit à des questions de formation à l'usage et à la maintenance d'équipements fournis »⁸⁵.

De la réserve parlementaire aux financements d'entreprises

Face aux réductions budgétaires, qui impactent également la coopération opérationnelle et auxquelles s'adaptent l'état-major et la Direction de la coopération internationale (DCI) du ministère de l'Intérieur, la DCSD cherche littéralement à racler les fonds de tiroirs publics et même privés.

Elle répond ainsi à des appels d'offres de l'Union européenne, directement en son nom ou via d'autres opérateurs (voir partie suivante), mais cherche également à attirer de « nouveaux financements », comme l'expliquaient sans s'en formaliser les sénateurs lors du vote du budget 2017 :

- des fondations et des instituts
- des universités et des collectivités locales (régions, grandes villes...)
- la réserve parlementaire (en 2016, 35 000 € ont ainsi servi à de la coopération « sécurité-défense » au Sahel)
- « un pacte de coopération [pour] favoriser les financements privés des entreprises »⁸⁶

Ce dernier point, qui fleure bon le conflit d'intérêts et la main-mise croissante des lobbys privés sur ce secteur lucratif, n'est pas détaillé : sur cet aspect également, la transparence n'est pas de mise...

⁸⁴ A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.19

⁸⁵ A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.21

⁸⁶ [Avis de Christian Cambon et Leila Aïchi](#), op.cit.

Sous l'institutionnel, le privé

Comme le rappelait l'amiral Marin Gillier lors de son audition à l'Assemblée en 2014, la coopération française s'appuie en partie sur des structures publiques ou parapubliques, chacune émanant d'un ministère français distinct. Ainsi, le ministère de l'Intérieur est lié à CIVI.POL Conseil (CIVI.POL), celui de la Défense à Défense Conseil International (DCI) et le ministère de l'économie à Expertise France. Les deux premières sont des sociétés anonymes alors que la dernière est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)⁸⁷.

CIVI.POL Conseil, petite sœur de la Sofremi

En 2001, soit un an après que l'État a vendu ses parts dans la sulfureuse Sofremi, emportée dans un scandale de détournements de fonds⁸⁸, le ministère de l'Intérieur crée CIVI.POL Conseil. Cette société *« intervient régulièrement dans le cadre de projets internationaux de grande envergure pour des missions d'audit, de conseil, d'assistance technique et de formation »* concernant des questions de police et de

gendarmerie couvrant l'intégralité du spectre des compétences du ministère français de l'Intérieur⁸⁹ (« gestion démocratique des foules », « formation des groupes d'intervention », formation de police scientifique, de l'air, maritime etc.⁹⁰) CIVI.POL organise par ailleurs les salons « Milipol », foire annuelle dédiée à la sécurité intérieure des États. La société annonce un volume d'affaires de 20,7 millions d'euros en 2015⁹¹ et un effectif d'environ 300 personnes, dont une quarantaine de permanents au siège parisien, les autres agissant en tant que consultants. Le capital de la société est ouvert à des investisseurs privés, principalement engagés dans les secteurs de la défense et de la sécurité comme AIRBUS DS SLC, Défense Conseil International, Safran Identity Security, Thales

87 [Décret n° 2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence française d'expertise technique internationale.](#)

88 « [Affaire Sofremi: un an ferme pour Pierre Pasqua et Pierre Falcone](#) », *Libération - AFP*, 29 mai 2009

89 L'offre de CIVI.POL s'est élargie depuis 2016, avec le rachat de Transtec, société belge de conseil aux États et aux organisations internationales dans des domaines proches de CIVI.POL mais aussi « l'éducation, la formation professionnelle, le développement socio-économique, l'aide humanitaire et la résilience, l'assistance aux États fragiles en situation de conflit/post-conflit, l'appui aux investissements privés et aux partenariats publics/privés. » <http://www.civipol.fr/fr/node/2774>

90 <http://civipol.fr/fr/que-faisons-nous/nos-prestations/formation>

91 <http://www.civipol.net/fr/chiffres-cles> (à noter que le site société.com mentionne pour sa part un chiffre d'affaires d'environ 8,5 millions d'euros (<https://www.societe.com/societe/civi-pol-conseil-434914164.html>))



Matériel exposé au salon Milipol 2011
(photo sous licence CC GlamOliver)

International⁹²... Indicateur que la structure est d'une certaine importance, ses deux derniers PDG sont des pontes du monde du renseignement. Le poste est actuellement occupé par Yann Jounot, précédemment coordinateur national du renseignement, organe censé mieux faire travailler entre eux les services⁹³. Il a succédé en juillet 2017

92 <https://www.societe.com/societe/civi-pol-conseil-434914164.html> On notera aussi la présence plutôt surprenante d'Allianz France, filiale de l'assureur allemand Allianz...

93 Que sont : la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la Direction du renseignement militaire (DRM), la Direction

à Pierre de Bousquet de Florian, ancien chef de la Direction de la sécurité du territoire (DST) de 2002 à 2007 et récemment nommé responsable du nouveau Centre national du contre-terrorisme, structure *ad hoc* créée par Emmanuel Macron lors de son arrivée au pouvoir.

CIVI.POL sert de prestataire pour des États, des entreprises ou organisations internationales, notamment la Commission européenne. Elle a ainsi été choisie pour piloter le projet européen « Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège sahélien de sécurité », financé sur le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et qui a débuté en octobre 2016. CIVI.POL se retrouve chef de file d'un « consortium européen » qui comprend la GIZ (coopération multilatérale allemande), la FIIAPP (opérateur espagnol), la CTB (Coopération Technique Belge) et... la Direction de la Coopération Internationale (DCI) du ministère français de l'Intérieur⁹⁴ ! Où comment la maison mère en vient à travailler main dans la main avec ce qu'on pourrait apparenter à sa filiale... Dans tous les cas, ce sont bien les mêmes savoir-faire qui sont mis en œuvre. On le voit actuellement au Togo, dont les forces de

nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), ainsi que la cellule Tracfin du ministère de l'Économie.

94 <http://civipol.fr/fr/node/2813>

police ont pourtant bénéficié en 2009 d'un « *renforcement des capacités des responsables de la sécurité publique et la mise en place d'une structure de maintien de l'ordre pérenne, équipée et formée aux pratiques démocratiques de maintien de l'ordre*⁹⁵. »

Défense Conseil International, l'autre DCI

Défense Conseil International, à ne pas confondre avec la Direction de la Coopération Internationale du ministère français de l'Intérieur, est issue de la fusion en 2000 de quatre entités *ad hoc* créées au fil des ans pour accompagner de formation les ventes de matériels militaires français à l'étranger, notamment aux pétromonarchies du Golf⁹⁶ :

- la Compagnie française d'assistance spécialisée (COFRA), constituée en 1972, en lien avec la vente à l'Arabie Saoudite de 300 chars AMX-30 ;
- la Société Navale Française de Formation et de Conseil (NAVFCO), créée en 1980 pour former les équipages saoudiens

de quatre frégates et deux pétroliers ravitailleurs

- Airco, qui visait à former au sein de l'armée de l'Air française les pilotes étrangers utilisant le Mirage 2000 à partir de 1984 ;
- « Armement Services, créé en 1990 pour accompagner les contrats d'exportation de l'industrie française, qui deviendra DESCO.

Constituée en société anonyme, comme CIVI .POL, DCI est en partie détenue par des capitaux privés⁹⁷ :

- État français : 49,9%
- SOFEMA : 30%
- DCI : 10%
- Eurotradia International : 10%
- Divers, 0,1%

La SOFEMA est une société française spécialisée dans la vente de matériels militaires d'occasion. Elle est détenue majoritairement par les grands noms de l'industrie française de défense : Renaud Truck Defense (filiale de Volvo), Airbus, Safran, Naval Group (ex-DCNS), Thalès, Nexter Dassault Aviation... Eurotradia International est quant à elle une société spécialisée dans « *l'accompagnement d'entreprises dans leurs projets de développement à l'international*⁹⁸. » Elle est détenue

95 [http://civipol.fr/references?field_zonegeo_tid=All&field_pays_tid=All&field_domaine_tid=All&field_activite_tid=102&field_annee_value\[value\]\[year\]=&body_value=](http://civipol.fr/references?field_zonegeo_tid=All&field_pays_tid=All&field_domaine_tid=All&field_activite_tid=102&field_annee_value[value][year]=&body_value=)

96 <https://www.groupedci.fr/dci-and-itshistory/>

97 <https://www.groupedci.fr/key-figures/>

98 <http://www.eurotradia.fr/qui-sommes-nous/presentation-actionnariat/#s2>

par Total, Airbus, Thales, MDBA, Dassault Aviation, Safran. On retrouve ici nombre d'entreprises déjà présentes chez CIVI.POL...

La présence de DCI est peu marquée en Afrique, continent dont la plupart des pays n'ont pas les moyens d'acheter du matériel militaire sophistiqué. Néanmoins, la société est active en Afrique du Nord, notamment en Libye sous Kadhafi et en Égypte. Entre 2007 et 2009, DCI a remis en état de marche des avions de chasse Mirage F1 et a assuré la formation des pilotes. RFI avait raconté en 2011 que ces appareils étaient venus se poser à Malte lors du soulèvement populaire, leur pilote refusant de bombarder des civils⁹⁹. Plus récemment, DCI a accompagné la vente à l'Égypte par la France de deux bâtiments de projection et de commandement (initialement prévus pour la Russie) et d'une frégate multi-missions en étant chargée de la formation des équipages¹⁰⁰.

Expertise France, nouvelle émanation du « savoir-faire » français

Dernier né du système français de coopération, l'Agence française d'expertise technique internationale (Expertise France) voit le jour en janvier 2015 suite au rassemblement de six structures françaises s'occupant de coopération internationale : Expertise France International, Adetef, GIP Esther, GIP International, GIP SPSI et ADECRI. Organisme public à caractère industriel et commercial, Expertise France est placé sous l'autorité du délégué interministériel à la coopération technique internationale. Ses domaines d'interventions sont variés : lutter contre le dérèglement climatique et soutenir le développement urbain durable ; renforcer la gouvernance démocratique (sic), économique et financière ; renforcer les systèmes de santé, la protection sociale, l'emploi et l'éducation ; contribuer à la stabilisation des pays fragiles et à la sécurité. Contre toute attente, c'est ce dernier volet qui occupe principalement cette agence, qui y consacre environ un tiers de ses activités¹⁰¹.

Le domaine semble particulièrement réussir à Expertise France. L'Union européenne vient de lui confier la mise en œuvre d'une aide de 50

99 « [Les mirages libyens arrivés à Malte remis en état par des sociétés françaises](#) », RFI, 22 février 2011

100 <https://www.groupepci.fr/2016/10/18/le-groupe-dci-contribue-la-formation-des-premiers-equipages-des-navires-egyptiens-fremm-et-bpc/>

101 [Rapport annuel 2016 d'Expertise France](#), p.2

millions d'euros pour appuyer la force G5 Sahel¹⁰², vaste programme portée par la France visant à créer une force conjointe entre le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et le Tchad afin de lutter contre les groupes armés djihadistes¹⁰³. Expertise France, qui surfe sur la vague du « continuum sécurité-développement », voyage ainsi dans les bagages des opérations extérieures de l'armée française.

On retrouve cette agence en Centrafrique¹⁰⁴, dans le cadre d'un projet européen (3,7 millions d'euros) de « relèvement et de stabilisation » à Bria et Berbérati, sur un projet visant « *à appuyer le redéploiement des autorités locales, le renforcement de la concertation, de la justice et des médias, ainsi que la relance socio-économique.* »¹⁰⁵ Au Mali, l'agence française a décroché en janvier 2017 un contrat de 29 millions d'euros de l'Union européenne « *pour appuyer les autorités maliennes dans le rétablissement de la sécurité et de l'Etat de droit*

*dans le centre du Mali, en coordination avec les missions européennes EUCAP et EUTM*¹⁰⁶ ». Pour le coup, les Français chassent en meute : CIVI.POL est partenaire du projet. C'est aussi le cas en République Démocratique du Congo où, pour le compte de l'Union européenne, grande pourvoyeuse de fonds pour la coopération française, Expertise France participe au volet défense du Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité, dont le but est d'assister le ministère de la Défense au niveau administratif et réglementaire. A ses côtés, on retrouve la crème du système français de coopération : CIVI.POL, la DCSD, Transtec (filiale de CIVI.POL) ainsi que de Sovereign Global¹⁰⁷, une société militaire privée dirigée par des Français. Car un panorama complet des structures de coopération militaire et policière doit intégrer les officines privées, qui sont généralement constituées d'anciens officiers français. Encore un continuum...

102 <https://www.expertisefrance.fr/actualite?id=627362>

103 Ce découpage régional correspond à la zone d'action officielle de l'opération française Barkhane. Pour plus d'information voir : Survie, janvier 2017, Cinq guerres pour un empire.

104 La France est intervenue à partir de décembre 2013 en Centrafrique dans le cadre de l'opération Sangaris. Pour plus d'information, voir : Yanis Thomas, 2016, *Centrafrique : un destin volé. Histoire d'une domination française*, Agone/Survie.

105 <https://www.expertisefrance.fr/fiche-projet?id=232648>

106 <https://www.expertisefrance.fr/fiche-projet?id=404281>

107 <http://www.so-global.com/fr/communiques-de-presse/conseiller-la-reforme-de-la-defense-republique-democratique-du-congo/>

Les sociétés privées en embuscade

Profitant de la multiplication des zones de crises, un certain nombre d'entreprises françaises se sont positionnées sur le juteux marché de la formation et de l'assistance technique aux armées étrangères. La société Sovereign Global Solution par exemple, dirigée par Jérôme Paolini, un ex-conseiller de François Fillon et de Bruno Pardigon, une barbouze très implantée à Djibouti dans la sécurité maritime, assure un service de formation des Casques bleus, ainsi que leur équipement. La société annonce avoir formé plus de 3700 Casques Bleus, déployés au Mali, au Darfour, en Centrafrique ou en Côte d'Ivoire¹⁰⁸. Ces prestations ont été effectuées auprès de la crème des pays francophones : Mauritanie, Tchad, Djibouti, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo-Brazzaville¹⁰⁹. En plus de la formation, Sovereign Global s'occupe aussi d'équiper les forces. La SOFEMA lui a livré des véhicules pour les troupes mauritaniennes déployées notamment au sein de la MINUSCA en Centrafrique¹¹⁰. De la même façon, la société militaire privée

Erys cherche à se positionner sur le créneau de la formation des forces spéciales des pays de la zone sahélienne, l'armée française ne pouvant répondre à toutes les sollicitations¹¹¹. D'autres se positionnent sur la formation des officiers supérieurs, comme la société Themis (pour « The Management Institute for International Security »), active en République Démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire¹¹², fondée par Camille Roux et le général Jules Rouby, ancien représentant de l'état-major français auprès de l'OTAN et de l'UE.

Bien qu'agissant de façon autonome, ces différentes initiatives contribuent à créer une coopération militaire et policière s'appuyant sur les savoir-faire et les doctrines françaises. En cela, elles sont un vecteur non négligeable de l'influence de la France à l'étranger. D'autant plus que les formateurs sont généralement d'anciens policiers ou militaires français, qui trouvent là un débouché pour valoriser leur expérience des guerres « made in France ».

108 <http://www.sovereign-global.com/fr/peacebuilding/peacekeeping/>

109 Une activité qui n'est pas sans risque...financier. Jérôme Paolini assume ainsi avoir « 20 millions d'impayés, de la part, principalement, de deux pays: le Congo Brazzaville et le Gabon. » ([Blog Lignes de Défense](#), 14/09/2016).

110 [Communiqué de la Sofema, 25/09/2015](#)

111 « [A Dakar, Erys Group dévoile ses ambitions](#) », Blog de Jean-Marc Tanguy, 13/11/2017

112 <http://themis-institute.com/>

Exemples d'actualité : Togo, Cameroun, République Démocratique du Congo

Au Cameroun, une nouvelle répression sanglante sans conséquence sur la coopération militaire et policière française

Présence sur des lieux de torture

En juillet 2017, un rapport d'Amnesty International¹¹³ pointait la présence avérée de militaires étrangers dans certains des sites où sont détenus et torturés par l'armée camerounaise des prisonniers soupçonnés de faire partie ou d'avoir apporté leur soutien au groupe armé Boko Haram. Comme l'expliquait la chercheuse d'Amnesty Ilaria Allegrozzi, *« ce ne sont pas des combattants arrêtés les armes à la main, mais ce sont pour l'essentiel des personnes qui ont eu la malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment, interpellées sans mandat officiel, ciblées parce qu'elles sont originaires du nord du Cameroun, musulmanes, d'ethnie Kanouri, réfugiées ou faisant des affaires au Nigeria »*¹¹⁴. L'ONG a ainsi recensé plus d'une centaine

d'hommes et de jeunes garçons portés disparus, arrêtés et détenus arbitrairement (notamment sur la base du Bataillon d'intervention rapide (BIR) à Salak, à l'extrême-nord du pays), torturés dans le but d'obtenir des aveux, mais aussi pour instaurer un climat de terreur et faire des exemples. Les chercheurs d'Amnesty International ont également montré, témoignages et documents à l'appui, que des militaires américains étaient présents de façon régulière sur la base de Salak ; ils ont en outre constaté par eux-mêmes la présence de militaires français sur cette base lors de l'une de leurs visites, en mai 2015.

Interrogée par l'ONG, l'ambassade des États-Unis a répondu en des termes assez vagues et assuré qu'aucune assistance ne sera apportée à des unités impliquées dans les violations des droits humains. Début août 2017, le Pentagone a même, pour la forme, annoncé une enquête visant à déterminer si le commandement d'Africom, le commande-

113 « [Chambres de torture secrètes au Cameroun : violations des droits humains et crimes de guerre dans la lutte contre Boko Haram](#) », rapport d'Amnesty International, juillet 2017.

114 Cyril Bensimon, « [Cameroun : Amnesty International dénonce la banalisation de la torture dans la lutte contre Boko Haram](#) », *Le Monde*, 20 juillet 2017

ment qui chapeaute les opérations militaires américaines en Afrique, était au courant de ces pratiques. La loi américaine interdit en principe au département de la Défense de soutenir une armée étrangère coupable de telles exactions. L’ambassade de France, également interpellée, n’a tout simplement pas répondu à Amnesty concernant la présence de militaires français lors cette visite à Salak en mai 2015. Les autorités françaises n’ont rien annoncé et la coopération militaire se poursuit.

Explosion de la « crise anglophone »

Voilà plus d’un an que le malaise des provinces anglophones du Cameroun s’exprime obstinément et témoigne de la profondeur et de la gravité du problème politique vécu par leurs populations. Depuis les premières manifestations en octobre 2016, le régime de Paul Biya, vieil autocrate au pouvoir depuis 35 ans, a répondu seulement par la répression : manifestations interdites, arrestations arbitraires, coupure d’internet pendant plus de trois mois pour empêcher toute médiation et « punir » les populations rebelles... Début septembre, la libération de quelques-uns des leaders détenus arbitrairement n’a pas suffi à éteindre l’incendie. Le pouvoir

n’a en effet rien négocié des revendications sur le retour au fédéralisme, souhaité par la majorité des anglophones, voire l’indépendance exigée par la partie la plus radicale d’entre eux. Trois semaines plus tard, un nouvel appel à descendre dans la rue a été très largement suivi. Selon une note publiée fin octobre par International Crisis Group¹¹⁵, « *l’ampleur des manifestations du 22 septembre, les plus massives au Cameroun depuis celles de février 2008, semble avoir surpris les autorités qui avaient jusqu’à présent sous-estimé le mécontentement anglophone et le poids de la mouvance sécessionniste. C’est probablement ce qui a poussé le gouvernement à déployer un nouveau renfort de 1 000 soldats et à imposer un état d’urgence ainsi qu’une loi martiale de fait (arrestation de civils par les militaires, jugements dans les tribunaux militaires).* »

Le dimanche 1^{er} octobre 2017 était annoncé comme date de la proclamation de l’indépendance de l’Ambazonie, nom du nouvel État voulu par les sécessionnistes. Les autorités dépêchèrent des centaines de militaires dans les deux régions anglophone, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, et organisèrent un véritable

¹¹⁵ International Crisis Group (ICG), « Cameroun : l’aggravation de la crise anglophone requiert des mesures fortes », Briefing 130 / Africa, 19 octobre 2017

blocus du 29 septembre au 3 octobre : « *couvre-feu, interdiction de manifester, interdiction de se réunir à plus de quatre, fermeture des frontières terrestres et maritimes des régions, renforts militaires, interdiction de circuler d'un département à l'autre, interdiction de circuler à moto, coupure des réseaux sociaux, puis d'Internet et de l'électricité. Le 1er octobre, il était aussi interdit de sortir des maisons.* »¹¹⁶

Le décret pris par le Préfet de la Manyu, département du Sud-Ouest particulièrement mobilisé, annonçait même que toute personne se trouvant dans la rue le dimanche 1er octobre sans y être expressément autorisée serait considérée comme « terroriste » (cf. page suivante). Un chef d'inculpation qui, au Cameroun, vaut depuis 2014 la peine de mort.

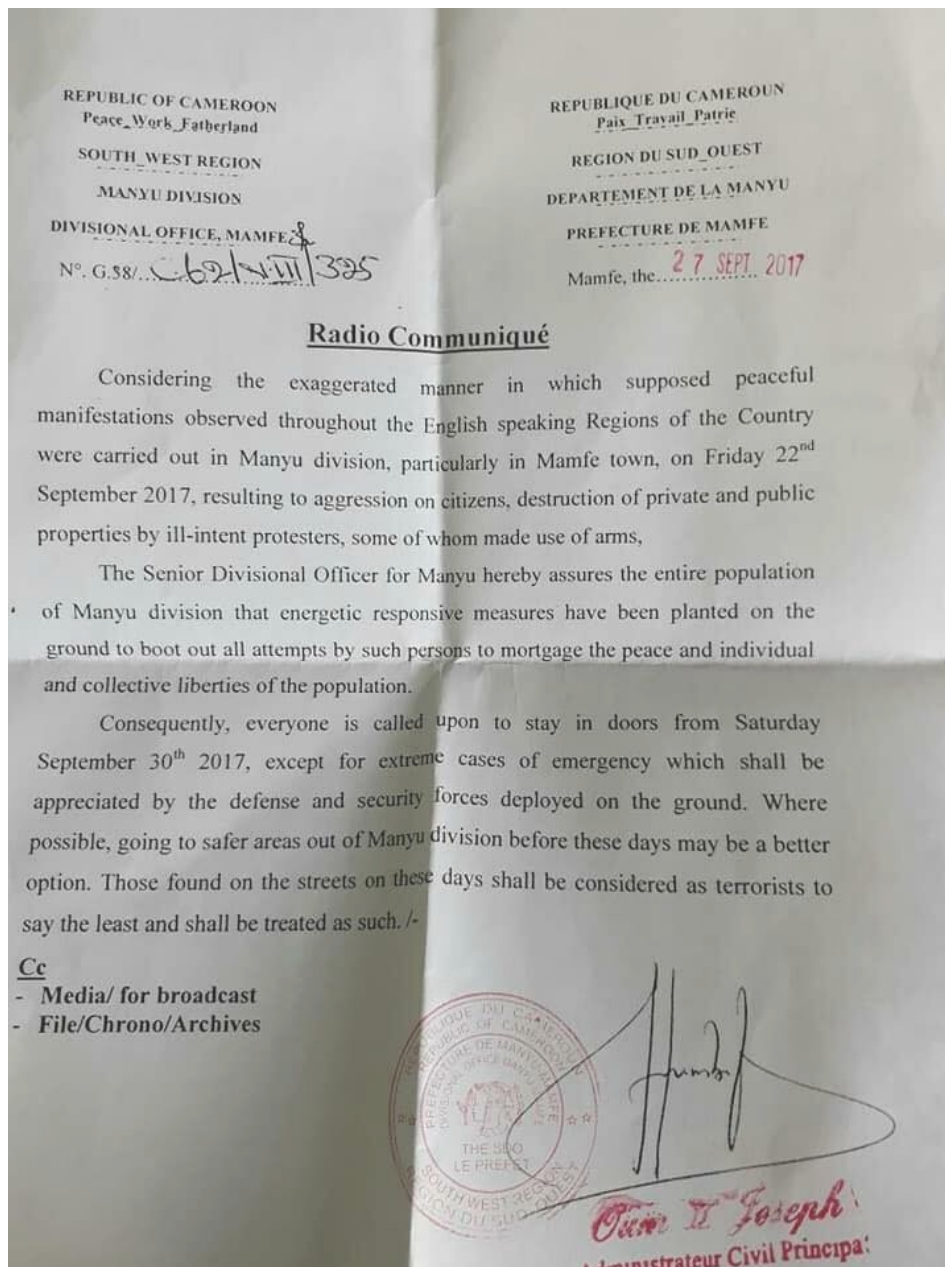
EXTREME-NORD	ME = Mezam
DI = Diamaré	MO = Momo
KA = Mayo-Kani	NK = Ngo-Ketunjia
LC = Logone-et-Chari	
MD = Mayo-Danay	
MS = Mayo-Sava	
MT = Mayo-Tsanaga	
NORD	
BE = Bénoué	
FA = Faro	
ML = Mayo-Louti	
MA = Mayo-Rey	
ADAMOUA	
DJ = Djerem	
FD = Faro-et-Deo	
MB = Mayo-Banya	
MR = Mbéré	
VI = Vina	
NORTH WEST	
BO = Boyo	
BU = Bui	
DM = Donga Mantung	
MC = Menchum	
SOUTH WEST	
FA = Fako	
LE = Labialelem	
MM = Meme	
MN = Manyu	
ND = Ndian	
OUEST	
BA = Bamboutos	
HN = Haut-Nkam	
HP = Hauts-Plateaux	
KK = Koung-Khi	
ME = Menoua	
MF = Mifi	
ND = Ndé	
NO = Noun	
LITTORAL	
MU = Moungo	
NK = Nkam	
SM = Sanaga-Maritime	
WO = Wouri	

CENTRE	
HS = Haute-Sanaga	
LE = Lekié	
MI = Mbam-et-Inoubou	
MK = Mbam-et-Kim	
MM = Mefou-et-Afamba	
MN = Mefou-et-Akono	
MF = Mfoundi	
NK = Nyong-et-Kellé	
NM = Nyong-et-Mfoumou	
NS = Nyong-et-Soo	
SUD	
DL = Dja-et-Lobo	
MV = Mvila	
OC = Océan	
VN = Vallée-du-Ntem	
EST	
BN = Boumba-et-Ngoko	
HN = Haut-Nyong	
KA = Kadéy	
LD = Lom-et-Djerem	



Carte du Cameroun (licence CC geohive/Johan van der Heyden)

116 Ibid.



Communiqué de l'administrateur civil principal du département de la Manyu, Région du Sud-Ouest, instaurant un couvre-feu total à partir du samedi 30 septembre 2017 et annonçant que les contrevenants seront considérés et traités comme des terroristes.

En dépit de ces mesures et du déploiement militaire digne d'un contexte de guerre civile, la population est sortie : « Le 1^{er} octobre, des dizaines de milliers de personnes ont entrepris de marcher pacifiquement (arbres de la paix en main et scandant « no violence ») pour proclamer l'indépendance de l'Ambazonie. » (ICG, 19/10)

Répression féroce

La coupure d'internet, ordonnée par le gouvernement et docilement mise en œuvre par la filiale camerounaise du groupe Orange (dont 23 % du capital est indirectement détenu par l'État français) et son concurrent sud-africain MTN, a produit l'effet recherché. Le black-out numérique était quasi total et il était extrêmement difficile, à distance, de savoir ce qu'il se passait : une répression féroce, mais à huis clos. Puis les bilans, forcément provisoires et partiels, ont commencé à circuler. Si le premier décompte de 17 morts minimum s'est largement imposé dans les médias français, il est en fait complètement obsolète et largement sous-estimé. Le Réseau des droits de l'homme en Afrique centrale (REDHAC) affirme qu'au moins 100 manifestants ont été tués, et a publié une liste nominative pour 30 d'entre eux. ICG, qui a recueilli des témoignages de fonctionnaires anglophones affirmant la même chose, reste plus prudente. L'organisation affirme avoir établi un « *bilan minimal de 40 morts en se fondant sur une dizaine de vidéos des violences contre-véifiées, sur une liste nominative de 30 victimes établie par le REDHAC et des entretiens avec les familles de ces victimes, et enfin par le décompte de nombreux corps découverts à des endroits identi-*

fiables au Sud-Ouest et Nord-Ouest et dont bon nombre présentent des impacts de balles et sont dépourvus de documents d'identité. Crisis Group a également reçu plusieurs témoignages, y compris d'un policier et d'un militaire, sur de nombreux corps emportés par des militaires ».

En un an, depuis la répression des premières mobilisations contre la « marginalisation » des anglophones en octobre 2016, il y a ainsi eu au moins 55 personnes tuées et plusieurs centaines de blessées, auxquelles s'ajoutent des centaines d'arrestations : plus de 500 pour la seule journée du 1^{er} octobre selon Amnesty International¹¹⁷.

Dans une déclaration publiée le 6 octobre, les évêques du diocèse de Bamenda, dans le Nord-Ouest, ont condamné « *la barbarie et l'usage irresponsable d'armes à feu contre les civils non armés par les Forces de défense et de sécurité, même en réaction à des provocations* ». Ils ont ainsi témoigné des attaques contre leurs fidèles à la sortie de la messe, ensuite « *pourchassés dans leurs maisons, certains arrêtés, d'autres mutilés, tandis que d'autres encore – dont des adolescents sans défense et des personnes*

¹¹⁷ « [Cameroun. Des détenus «entassés comme des sardines» dans les prisons à la suite des manifestations dans les régions anglophones](#) », communiqué d'Amnesty International, 13 octobre 2017

âgées – ont été tués par des tirs, des corps de victimes ont été notamment depuis des hélicoptères ». Ils affirment en outre que

Un déchaînement de violence des « forces de sécurité » camerounaises

ICG estime que la répression a fait au moins 40 morts et plus de 100 blessés parmi les manifestants : *« Ce lourd bilan est dû aux tirs à balles réelles et à l'usage excessif des gaz lacrymogènes, y compris dans les maisons ou contre des fidèles sortant des églises. Les forces de défense et de sécurité ont arrêté des centaines de personnes sans mandat, y compris à leur domicile, et infligé des tortures et des traitements inhumains et dégradants. Des abus sexuels, des destructions de propriété et des pillages dans les maisons par des militaires et policiers, et des tirs sur les manifestants à Kumba, Bamenda et près de Buea par des hélicoptères ont été signalés par une dizaine d'habitants, des élus locaux, des hauts fonctionnaires, la presse, des organisations de droits de l'homme et les évêques catholiques des deux régions. Les villages des chefs de file sécessionnistes tels que Ewele, Akwaya, Eyumodjock et Ekona ont été pris pour cible par les forces de défense et de sécurité, obligeant des milliers de jeunes hommes à s'enfuir en brousse par peur d'être tués ou d'être arrêtés et torturés. (...) »*

L'ancien magistrat à la Cour suprême, Ayah Paul Abine, déclare sur sa page Facebook avoir échappé à un assassinat à son domicile à Akwaya, qui aurait aussi été pillé par des militaires. Les violences, arrestations et pillages par les militaires et policiers se sont poursuivis toute la semaine suivante, notamment dans le département de Manyu. Le maire adjoint de Ndu, suspecté de sécessionnisme, aurait été tué à son domicile par des militaires, le 2 octobre. » (ICG, 19/10/2017)

L'absence de condamnation diplomatique française

Le 4 octobre, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont réagi. Le département d'Etat états-unien a condamné *« l'usage de la force par le gouvernement camerounais, pour réprimer*

les libertés d'expression et de manifestation pacifique des citoyens », et appelé au respect des droits des Camerounais, notamment en ce qui concerne l'accès à internet. Le ministre britannique des Affaires africaines a quant à lui appelé à

« s'assurer que les actes des forces de maintien de l'ordre sont proportionnés, qu'ils respectent de manière stricte les droits de l'Homme, et qu'ils soient dans l'intérêt des populations et de la préservation de leurs biens. »

En France, les déclarations creuses du porte-parole du Quai d'Orsay lors des points presse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sont restées bien en-deçà de ce service minimum. Questionné successivement les lundi 2, mardi 3 et jeudi 5 octobre 2017 sur *« la manière du gouvernement camerounais de gérer la crise »*, il s'est contenté à chaque fois de renvoyer dos à dos des manifestants désarmés et une armée en partie équipée et formée par la coopération française : *« Comme nous l'avons déjà indiqué, la France est attentive à la situation au Cameroun, pays ami et partenaire. Nous sommes préoccupés par les incidents survenus durant le week-end et appelons l'ensemble des acteurs à la retenue et au rejet de la violence. Nous encourageons le règlement des tensions actuelles par le dialogue, en vue de répondre, de manière pacifique et concertée, aux préoccupations de toutes les parties, dans le respect de l'unité et de l'intégrité du pays. »*¹¹⁸

118 [Extrait du point de presse du 5 octobre 2017](#)

Coopération maintenue et « partenaires » décorés

Mais prétendre être « attentif » à la situation chez un tel « partenaire » que le Cameroun relève d'une ironie scandaleuse, puisque la France observe cette violence depuis l'intérieur même de l'appareil répressif, du fait de sa coopération policière et militaire. Notre ambassade sur place se vante sur son site internet¹¹⁹ que *« le Cameroun en tant que puissance avérée dans la sous-région dispos[ait en 2010] de la plus importante mission de coopération avec 24 coopérants »*. Avant l'ouverture d'un front de "lutte contre le terrorisme" à l'Extrême-Nord, au titre duquel cette coopération a pu s'intensifier, le député Michel Terrot (Les Républicains) écrivait dans un rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères¹²⁰ que la France *« entretient avec le Cameroun une coopération de défense importante, d'un montant de 3,95 millions d'euros en 2011 [...] L'aide se traduit notamment par la mise à disposition de 17 coopérants permanents, pour l'essentiel basés à Yaoundé et par l'attribution d'une aide logistique directe de près de 300 000 euros. [...] Le budget total des actions de formation de défense*

119 <https://cm.ambafrance.org/Contact-de-la-Mission-de> (consulté en novembre 2017)

120 [Rapport du député Michel Terrot](#), op.cit.

menées au Cameroun est de 754 000 euros. [Sans compter] la présence d'un conseiller auprès du ministre de la défense et des hautes autorités militaires ».

Aujourd'hui, aucune information publique n'est communiquée sur cette coopération... Mais celle-ci n'a pas été suspendue. Le lien avec la hiérarchie policière et militaire ne semble pas s'être distendu. Le 11 novembre 2017, à l'occasion de la commémoration de l'armistice organisée à la résidence de France, à Yaoundé, l'ambassadeur français a invité le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie nationale camerounaise, et neuf membres des forces armées et de la gendarmerie du Cameroun ont reçu des médailles de l'Ordre national du mérite français et la médaille de la défense nationale française.

Guerre larvée et langue de bois

A partir de novembre 2017, la « crise » s'est enlisée dans une guerre larvée, marquée par des attentats sporadiques contre les forces de l'ordre, lesquelles se vengent régulièrement sur la population. Des dizaines de milliers de Camerounais anglophones ont fui au Nigéria voisin, comme l'expliquait un fonctionnaire nigérian au micro de RFI en janvier 2018 : « *Nous avons recensé près de 33 000 migrants camerounais. Un*

*grand nombre est arrivé par la route. Mais certaines personnes traversent la forêt, d'autres le fleuve. C'est donc très difficile de les enregistrer sur nos bases de données »*¹²¹. Parmi ces réfugiés, 47 leaders anglophones ont été arrêtés et extradés vers le Cameroun en janvier, entraînant une condamnation du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unis, qui considère que « *leur retour forcé est en violation du principe de non-refoulement qui constitue la pierre angulaire du droit international relatif aux réfugiés »*¹²².

Interrogé en point de presse les 2 et 14 février 2018, le ministère des Affaires étrangères s'est contenté d'annoncer des vœux pieux, en renvoyant dos à dos les anglophones et l'État : « *Nous réitérons notre appel à l'arrêt des violences et appelons l'ensemble des acteurs à la retenue. Seul le dialogue permettra de répondre, de manière pacifique et concertée, aux préoccupations de toutes les parties, dans le respect de l'unité et de l'intégrité du pays »*¹²³. En attendant, la coopération militaire et policière française se poursuit... sans retenue.

121 « [Nigeria: crise humanitaire liée aux afflux de réfugiés camerounais](#) », RFI, 25 janvier 2018.

122 « [Le HCR condamne les retours forcés de demandeurs d'asile camerounais au Nigéria](#) », communiqué du 1^{er} février 2018.

123 [Extrait du point de presse du Quai d'Orsay](#) (14 février 2018)

Au Togo, l'inutile hypocrisie de la « gestion démocratique des foules » à la française

En 2011, année d'un rapport parlementaire préalable à la ratification française du nouvel accord de partenariat de défense avec le régime de Faure Gnassingbé, ce petit pays se situait « *au 3e rang de nos partenaires, avec 3,6 millions d'euros* »¹²⁴, et accueillait 14 de nos coopérants militaires. Un an auparavant, l'un d'eux avait provoqué le buzz malgré lui : se ventant d'être le conseiller du chef d'état-major de l'armée de terre du Togo, il avait été filmé en train de menacer un journaliste qui l'avait pris en photo à proximité d'une manifestation et d'ordonner aux gendarmes togolais de « *le foutre en taule* » s'il refusait d'effacer le cliché¹²⁵. Depuis, aucune information n'avait été divulguée par l'ambassade ou le MEAE. Comme s'il n'y avait pas d'intérêt à communiquer sur la coopération visant à « renforcer les institutions » de la dictature quinquagenaire de la famille Eyadema.

Pour avoir une petite mise à jour, il a fallu attendre la réponse du gouvernement, le 13 février 2018, à une question posée un mois plus tôt par le sénateur du Rhône Gilbert-

Luc Devinaz, qui voulait « *savoir quelles conditions la France met désormais à sa coopération avec les gouvernements qui ne respectent pas les valeurs de la démocratie et des droits de l'Homme* »¹²⁶. La ministre chargée des affaires européennes, Nathalie Loiseau, a ainsi expliqué en séance :

« La France déploie au Togo 12 coopérants dans le domaine de la défense et de la sécurité intérieure. Pour la défense, leurs missions comprennent l'organisation de l'action de l'État en mer, la préparation des déploiements des forces armées togolaises dans les opérations de maintien de la paix, notamment au Mali, où servent 1 200 soldats togolais, l'accompagnement des forces armées dans leur restructuration et la formation des officiers, sous-officiers et médecins militaires. »

En matière de sécurité intérieure et de protection civile, notre priorité est la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité et la fraude documentaire. Nous soutenons la gendarmerie mari-

124 [Rapport du député Michel Terrot](#), op.cit.

125 Voir Thomas Noirot, « [Coopération sécuritaire avec un régime criminel](#) », *Billets d'Afrique* n°245, avril 2015

126 [Question orale n° 0174S de M. Gilbert-Luc Devinaz](#), publiée dans le JO Sénat du 18/01/2018 - page 147

*time pour lutter contre la piraterie. Nous apportons une aide à la formation des sapeurs-pompiers. »*¹²⁷

Cette réponse, qui insiste sur le rôle supposément « bénéfique » de la présence des coopérants français, élude un aspect central du problème : à la suite d'un épisode de répression brutale et de violations multiples des droits humains, comment comprendre que la France maintienne sa coopération ? Même *La Lettre du Continent*, bimensuel habituellement peu enclin à souligner les exactions des régimes africains « amis » de la France, s'est amusée que la ministre ait ainsi « escamot[é] le contexte de répression en cours » avant de rappeler : « Le discours à l'égard du Togo n'a pas toujours été aussi timoré. En février 1993, la France avait décidé de suspendre sa coopération et son aide avec ce pays après la répression d'une manifestation pacifique de l'opposition. »¹²⁸

127 [Réponse du Ministère auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes](#), publiée dans le JO Sénat du 14/02/2018 - page 1426

128 « [Paris loin de l'Afrique réelle](#) », *La Lettre du Continent* n°771, 21 février 2018.

Une armée face à son peuple

Faure Gnassingbé, propulsé à la tête du pays en 2005 à la mort de son despote de père, qui cumulait déjà 38 ans de règne, ne semble pas disposé à lâcher le fauteuil présidentiel – il n'en est après tout qu'à son troisième quinquennat. La Constitution, amendée fin 2002 par son père puis à l'occasion de cette « transition » tout en violence qui avait, selon l'ONU, entraîné la mort de 500 personnes et l'exode de 40 000 réfugiés, lui permet de se représenter indéfiniment, et d'être élu tout de suite puisque l'élection n'a qu'un seul tour. Face à la contestation de l'opposition, qui réclame depuis des années un retour à la Constitution de 1992 (qui instaurait une limitation à deux mandats présidentiels de cinq ans et une élection à deux tours), le pouvoir a voulu faire le coup désormais habituel en Françafrique¹²⁹ : une modification de la Constitution censée impliquée la remise à zéro des compteurs.

L'opposition, épuisée par des années de contestation sans résultats et de plus en plus accusée de davantage se soucier de son propre agenda que de l'intérêt des Togo-lais, est sortie de sa torpeur en

129 Blaise Compaoré avait fait le coup au Burkina Faso en 2002, Sassou Nguesso l'a fait en 2015 au Congo Brazzaville – à chaque fois avec le soutien français

juillet, avec l'irruption d'un nouveau venu. Tikpi Atchadam, qui a créé en 2014 le Parti national panafricain, a réussi à mobiliser les Togolais sans querelle de leadership avec l'opposition traditionnelle, qui s'est jointe au mouvement, et en dépassant le clivage Nord-Sud régulièrement instrumentalisé par le pouvoir, issu du Nord alors que le chef de file de l'opposition depuis des années vient du Sud. La réponse violente du pouvoir (au moins deux morts et des dizaines de blessés) lors de la première grosse manifestation, le 19 août 2017, n'a pas émoussé la détermination des Togolais : le mot d'ordre de retour à la Constitution de 1992 a rapidement laissé place à celui du départ pur et simple de Faure Gnassingbé. Début septembre, de nouvelles manifestations ont été organisées, à la veille de la présentation aux parlementaires de la réforme constitutionnelle proposée par le pouvoir – et dont l'examen a finalement été reporté suite aux manifestations.

Les 18 et 19 octobre 2017, alors que de nouvelles manifestations étaient très violemment réprimées et que, deux jours auparavant, l'arrestation d'un imam proche de Tikpi Atchadam avait mis le feu à la rue dans le nord du pays, tout rassemblement était interdit, l'État ayant récemment décidé d'interdire

toute manifestation les jours ouvrés, au prétexte de ne pas perturber l'ordre public. Pour briser le mouvement, qui entend bien mettre fin au règne de la famille Gnassingbé, le pouvoir a eu recours à des milices organisées pour l'occasion : des civils, armés de bâtons et d'armes blanches, déposés par des pick-up dans différents endroits stratégiques des grandes villes pour aller attaquer les opposants jusque dans leurs maisons. Cette fois, internet n'a pas été coupé et des preuves en image de cette brutalité ont envahi les réseaux sociaux.

En deux mois, les militants du collectif #TogoDebout ont recensé au moins 21 morts (auxquels s'ajoutent des dizaines de blessés), 573 personnes arbitrairement arrêtées (parfois jugées sans avocat) dont 120 étaient encore en prison début novembre et un millier de personnes déplacées.

La diplomatie française, qui avait déjà mollement déclaré le 12 septembre qu'elle avait « *suivi avec attention les événements des dernières semaines au Togo* » et qu'elle appelait « *à un esprit de responsabilité et de consensus* », a utilisé dans son point presse du 18 octobre sa formule éculée consistant à renvoyer dos à dos le régime et les manifestants : « *La France suit avec préoccupation la situation au*

Togo. Nous condamnons fermement les violences récentes qui ont fait plusieurs victimes, notamment à Lomé et Sokodé. Nous appelons les parties à l'apaisement et à entamer un dialogue. » Mais lors du point presse du 25 octobre, nos diplomates ont admis être « préoccupés par les rapports sur la présence d'hommes en civil aux côtés des forces de l'ordre, pouvant s'apparenter à des milices », en appelant notamment « à l'ouverture d'un dialogue immédiat qui doit mener aux réformes politiques attendues, en particulier la révision de la constitution prévoyant la limitation à deux mandats présidentiels et l'instauration d'un scrutin présidentiel à deux tours. » Mais la France a beau soutenir « le dialogue entre les différentes parties », elle n'en continue pas moins d'équiper, de former et de conseiller l'appareil répressif de Faure Gnassingbé.

Fourniture de matériels

Le soutien français au régime est documenté, à intervalle irrégulier, par quelques informations dans la presse spécialisée ou les rapports d'ONG. Mais en dépit des graves et récurrentes violations des droits humains par le pouvoir togolais, la France n'a jamais suspendu son soutien ou annoncé un arrêt des fournitures de matériels.

En juillet 2005, suite à la terrible répression qui avait accompagné l'arrivée au pouvoir de Faure Gnassingbé, Amnesty International écrivait, dans son rapport « Togo, l'Histoire va-t-elle se répéter ? » :

« De même qu'il est indispensable de mettre en cause les [forces armées togolaises] et les milices directement responsables des très nombreuses atteintes aux droits humains commises dans le pays depuis des années, il est également important de réfléchir sur le rôle joué par certains pays étrangers, notamment la France, qui fournissent une assistance militaire au Togo.

La France maintient une coopération militaire avec le Togo depuis des décennies et celle-ci a continué après la décision prise par l'Union européenne en 1993 de suspendre sa coopération. (...)

Par ailleurs, Amnesty International a fait analyser des balles en caoutchouc ainsi qu'une grenade lacrymogène utilisées à Lomé lors de la répression d'avril. Il en ressort que ces matériels sont de fabrication française.

Amnesty International estime que la France doit s'assurer que les matériels de sécurité et de police qu'elle fournit et la formation qu'elle dispense ne sont pas utilisés pour commettre des violations

des droits fondamentaux. L'organisation (...) est opposée aux transferts d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de sécurité et de police lorsque l'on peut raisonnablement estimer qu'ils serviront à commettre des violations des droits de l'homme, comme des mauvais traitements, des actes de tortures, et des exécutions extrajudiciaires. »

L'histoire semble en effet dramati-

quement se répéter. L'association-Survie s'est procuré des clichés de certains matériels collectés dans les rues de Lomé lors de la terrible répression d'octobre 2017.

Bien que ne portant pas de sigle ou marque, une cartouche lacrymogène utilisée dans le quartier d'Agoè, à la sortie de Lomé, ressemble exactement au matériel fourni par l'entreprise française Nobel Sport aux forces de l'ordre françaises.



Photographie (DR) d'une cartouche lacrymogène utilisée en octobre 2017 dans le quartier d'Agoè, à Lomé (gauche), qui ne mentionne pas de marque ; et photographie d'une cartouche Nobel Sécurité utilisée par les forces de l'ordre françaises à Toulouse en novembre 2014 (droite).

Comme l'explique l'entreprise Nobel Sport sur son site internet¹³⁰, sa division « Sécurité » « *équipe les forces de Police, de Gendarmerie, et de l'Armée en France et à l'étranger. Tous les produits de Nobel Sport Sécurité ont été développés en partenariat avec les forces de l'ordre tant françaises*

qu'étrangères. » Impossible de démontrer avec une complète certitude que cette entreprise a bien fourni ce matériel aux autorités togolaises : le manque de transparence sur ce type de livraison empêche de le savoir.

Il est en de même pour une cartouche de balles en plastique non utilisée, tombée d'un véhicule dans le même quartier : cartouche de

¹³⁰ <http://www.nobel sport.fr/> (consulté en novembre 2017)

Gomm-Cogne « made in France ».



Photographies (DR) d'une cartouche calibre 12 de chevrotine à balles en plastique tombée sans être utilisée dans le quartier d'Agoè, à Lomé ; on lit les inscriptions « AP » (de « SAPL »), « 12/67 » et « bucks » (de « rubber bucks »)

SAPL, qui commercialise des SAPL Chevrotine Caoutchouc 12/67¹³¹, est une société française discrète, mais elle se présente sur un site d'armurerie spécialisé¹³² :

« Fondée par l'inventeur de la Carplas et de la balle de caoutchouc, la Société d'Application des Procédés Lefebvre (SAPL) fabrique, depuis 1983, du matériel pour le maintien de l'ordre et des armes de défense.

Tous les produits SAPL sont conçus, fabriqués, testés en

France, dans l'Orne. Ils sont exportés dans le monde entier.

(...) En partenariat avec les services du Ministère de l'Intérieur, SAPL propose des stages de formations aux violences urbaines à destination des agents des forces de l'ordre étrangers qui souhaitent apprendre du modèle français en la matière. »

Comme en 2005, des matériels fournis par des entreprises françaises ont été utilisés contre la population togolaise : bien qu'il s'agisse ici de matériels « non létaux » ou « sublétaux », cette répression a été meurtrière, et les autorités françaises n'ont pas réagi – alors même qu'elles sont vraisemblablement

131 Voir <https://www.meyson.fr/armurerie-arme-defense-gomm-cogne-chevrotine-set-de-chevrotine-caoutchouc-cal-12/67mm-x5/-sapl-sapl.fr.4.Z49511CL.cfm>

132 <https://www.armurerie-francaise.com/sapl.html> (consulté en novembre 2017)

impliquées dans la mise en place de programmes de formation à l'utilisation de ces matériels.

Depuis, la diplomatie française est restée muette sur ses liens avec le Togo – à l'exception de la réponse de la ministre Nathalie Loizeau au sénateur Gilbert-Luc Devinaz le 13 février 2018, qui s'est contentée d'affirmer que « *La France a condamné publiquement ces violences et, loin de renvoyer dos à dos les uns et les autres, a appelé le gouvernement du Togo à autoriser les rassemblements pacifiques sur l'ensemble du territoire* »¹³³.

Un « dialogue » a été initié entre le pouvoir togolais et les partis d'opposition, qui ont compris que le régime de Faure Gnassingbé reste soutenu par ses alliés : bien que conscients que les précédents « dialogues » et « concertations » n'ont abouti à rien de concret (l'Accord Politique Global de 2006 n'étant par exemple pas respecté), ils cherchent à obtenir le départ du jeune dictateur, du moins à la fin de son mandat, en 2020. Pendant ce temps, au lieu de chercher à isoler et fragiliser le régime, la coopération française se poursuit, lourde de symboles : « *Du 4 au 10 mars 2018, un détachement d'instruction opérationnel des Éléments Français du Sénégal avec un aéronef mili-*

taire détaché de l'opération Barkhane étaient présents à Lomé » se vante l'ambassade de France au Togo au sujet de « *cette action de coopération franco-togolaise (...) en vue de la délivrance du brevet de parachutisme militaire togolais aux élèves officiers de l'Ecole de Formation des Officiers des Forces Armées Togolaises (EFOFAT) et aux nouvelles recrues du Régiment parachutiste commando* ». ¹³⁴

Hélicoptères d'attaque

Au-delà du matériel sublégal, le gouvernement n'a pas renoncé – ou pas publiquement – à fournir à l'armée togolaise du matériel de guerre qui pourrait être utilisé contre les opposants. En effet, en mai 2017, le journal *Jeune Afrique* faisait état du projet de céder au Togo, via une société française de services spécialisée dans l'armement, cinq hélicoptères d'attaque de type Gazelle de l'armée française. Dans le cadre de ce contrat, une formation serait aussi dispensée en France à une quinzaine de pilotes et de mécaniciens¹³⁵. Officiellement, ces hélicoptères doivent être utilisés afin de « *mieux sécuriser d'ici à 2020 les frontières terrestres et maritimes du Togo et pouvoir*

133 « [Paris loin de l'Afrique réelle](#) », *La Lettre du Continent* n°771, 21 février 2018.

134 [Site internet de l'ambassade de France à Lomé](#), 9 mars 2018.

135 « [Togo : vers l'achat de cinq hélicoptères d'attaque français ?](#) », *Jeune Afrique*, 11 mai 2017

réagir très vite à une attaque terroriste ou à un acte de piraterie ». Le même journal expliquait peu après que M. Jean-Marc Ayrault, alors ministre des Affaires étrangères et du Développement international, semblait s'opposer à cette vente de crainte que ces matériels ne soient utilisés contre des civils ou des opposants, à l'instar de ce qui s'était déjà passé avec des hélicoptères de fabrication française en février 2008 à Douala (lors d'émeutes faisant suite à l'annonce de la modification constitutionnelle par le vieux dictateur Paul Biya) ou fin août 2016 au QG de campagne présidentielle de l'opposant Jean Ping à Libreville¹³⁶. Mais début octobre, le site spécialisé *janes.com* révélait que le gouvernement d'Edouard Philippe, dans lequel Jean-Yves Le Drian avait remplacé Jean-Marc Ayrault au Quai d'Orsay, souhaitait désormais faire aboutir rapidement le dossier¹³⁷, une information reprise le 7 novembre 2017 dans une dépêche Ecofin¹³⁸. Interrogé le lendemain en point de presse, le Quai d'Orsay renvoyait vers l'avis de la commission interministérielle relevant de l'autorité

de Matignon, la CIEEMG : « *La décision d'exportation de ce type de matériels est prise en France sous la responsabilité du Premier ministre* »¹³⁹. Certes, mais lorsque *Jeune Afrique* avait révélé le blocage de Jean-Marc Ayrault quelques mois plus tôt, la CIEEMG s'était apparemment déjà prononcée sur le sujet. L'affaire a été reprise dans le *Canard enchaîné* du 22 novembre 2017¹⁴⁰, mais sans entraîner de démenti de la part des autorités. La confirmation éventuelle ne pourra donc être obtenue que lorsque la cession aura été effectuée : soit via un article de presse, soit en décryptant le rapport au Parlement sur les ventes d'armes de l'année 2017. Celui-ci ne sera publié que courant 2018, avec des chiffres agrégés : en l'absence de détails sur les matériels cédés, il sera peut-être impossible de savoir si oui ou non la France a livré ces hélicoptères.

Ainsi va la relation France-Togo : à chaque vague de répression, la diplomatie se dit attentive à la situation, tandis que les coopérants militaires et policiers restent sur place et que la fourniture de matériel se poursuit.

136 « [Défense : quel responsable français cherchait à freiner la vente d'hélicoptères d'attaque au Togo ?](#) », *Jeune Afrique*, 26 mai 2017

137 Erwan de Cherisey, « [Togolese Gazelle procurement set to move forward](#) », *Jane's* 360, 4 octobre 2017

138 « [La France pourrait enfin approuver la vente au Togo de 5 hélicoptères d'attaque de type Gazelle](#) », *Agence Ecofin*, 7 novembre 2017

139 [Extrait du point de presse du 8 novembre 2017](#)

140 Jean-François Julliard, « Mugabe, "professeur de violence" brutalisé », *Le Canard enchaîné*, 22 novembre 2017

En République Démocratique du Congo, opacité et rôle du privé

En République démocratique du Congo (RDC), Joseph Kabila se cramponne à son fauteuil présidentiel depuis la fin de son mandat en décembre 2016, en violation de la Constitution congolaise. Les accords initiés fin 2016 par l'Eglise catholique, dits de la « Saint Sylvestre » n'ont pas été respectés. Aucune des concertations engagées durant l'année 2017 entre l'opposition et le régime de Kabila n'a abouti. De fait, toutes les institutions à mandats électifs en RDC sont désormais illégitimes : non seulement le Président de la République, mais également les sénateurs et les députés.

La rue conteste Kabila

Depuis fin décembre 2017, le Comité Laïc de Coordination, proche de l'Eglise catholique, a appelé les fidèles à manifester chaque mois. Des marches non violentes ont été organisées au sortir des messes. La manifestation du 31 décembre 2017 a été réprimée violemment par les services de sécurité de l'Etat, notamment la Police nationale congolaise (PNC) et les Forces armées de RDC (FARDC) qui ont tiré à balles réelles sur des manifestants, entraînant la mort de plusieurs personnes et des centaines de blessés. Des arrestations ont aussi eu lieu dans différentes villes

du pays, dans un black out organisé par une nouvelle coupure d'internet.

Cette contestation portée par l'Eglise catholique a fait tache d'huile : les responsables religieux protestants puis musulmans ont critiqué ouvertement le pouvoir à partir de la mi-janvier.

Le dimanche 21 janvier 2018, une nouvelle journée de mobilisation a eu lieu. Dans une centaine de paroisses de la capitale, mais aussi dans les principales villes du pays, la répression a été sanglante : au moins 6 morts, 49 blessés et une centaine d'arrestations, selon un bilan – forcément diplomatique – de l'ONU. Les forces de sécurité ont même lancé des grenades lacrymogènes dans une maternité où quelques manifestants s'étaient réfugiés.

Une nouvelle journée de contestation a été organisée le dimanche 25 février à travers le pays. Malgré les efforts du pouvoir (le Premier ministre Bruno Tshibala a même été vu par des journalistes de l'AFP en train de distribuer des billets de 100 \$ aux habitants de certains quartiers de Kinshasa !), la participation a été massive : plus de trois millions de personnes selon les

organisateurs. La répression brutale de ces marches s'est soldée, selon un bilan provisoire du Comité Laïc de Coordination, par trois morts et plusieurs blessés dans le pays. Et un nourrisson est resté plusieurs jours entre la vie et la mort après de nouveaux tirs de grenades lacrymogènes dans une maternité¹⁴¹.

Condamnations internationales

Dans un rapport au Conseil de sécurité daté du 5 janvier, António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, a dénoncé l'absence d'avancées concernant la « décrispation du climat politique » prévue par l'Accord de la Saint Sylvestre. Il s'y « inquiète du fait qu'aucun progrès véritable n'ait été accompli dans ce domaine, 107 prisonniers politiques étant toujours en détention et les acteurs politiques et les personnalités de la société civile continuent d'être harcelés. » La MONUSCO (force onusienne en RDC), quant à elle, malgré la présence de plus de 18 000 hommes en RDC, ne semble pas remplir sa mission de protection de la population. Simple spectatrice des violences sur le terrain, elle est parfois même absente, comme lors des manifestations du 31 décembre 2017.

141 « [Répression en RDC : un nourrisson entre la vie et la mort après avoir inhalé du gaz lacrymogène](#) », *Jeune Afrique*, 27 février 2018.

En Europe, la Belgique a décidé, en janvier 2018, face aux violations des droits de l'homme par l'Etat congolais, de suspendre son programme bilatéral de coopération avec la RDC : « *le nouveau programme bilatéral de coopération avec les autorités congolaises ne pourra être conclu qu'après l'organisation d'élections crédibles, sur base des principes de bonne gouvernance* ». Dans une résolution du 18 janvier 2018 sur la RDC, le Parlement européen a pour sa part prié « *l'Union européenne et ses États membres de donner la priorité au respect des droits de l'homme* ». Dans une tribune collective, onze organisations chrétiennes européennes ont appelé l'UE et ses États membres à aller plus loin en termes de sanctions ciblées, pour « *s'engager fermement pour la transition démocratique* » en RDC¹⁴².

Double langage de la France

Certains continuent à manier la langue de bois, tel le Conseil permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie (CPF). Cet outil de rayonnement linguistique et politique de la France a lancé, le 25 janvier 2018, un appel à une concertation des partenaires internationaux afin de « *recréer une dynamique porteuse d'espoir, notam-*

142 « [RD-Congo : Il est temps pour l'Union européenne de s'engager fermement pour la transition démocratique](#) », *La Croix*, 23/02/18

ment en faveur de la tenue d'élections crédibles et apaisées conformément au calendrier électoral en vigueur », alors qu'il est avéré que le calendrier électoral est régulièrement bafoué par le gouvernement congolais. Le ministère des Affaires Etrangères français n'est pas en reste : dans son point de presse du 14 février 2018, il déclarait que « la France est attachée à la tenue effective des élections conformément au calendrier électoral publié le 5 novembre 2017, dans le respect de la constitution congolaise et de l'esprit de consensus qui avait prévalu lors de la signature de l'accord politique du 31 décembre 2016. Elle juge également essentielle la mise en œuvre des mesures de "décrispation politique" pour réunir les conditions d'élections crédibles et apaisées. »

Mais dans le même temps, la France est accusée d'avoir freiné voire bloqué certaines sanctions de l'Union européenne, entraînant un déchaînement de colère dans les organisations de la société civile et sur les réseaux sociaux¹⁴³. L'État français, actionnaire à plus de 23 % du groupe Orange, ne semble pas non plus s'émouvoir que ce fleuron de la téléphonie et l'internet mobiles se rende complice du

régime Kabila en appliquant régulièrement un ordre illégal : couper l'internet les jours de manifestations, pour empêcher – ou en réalité retarder – la diffusion de photos et vidéos témoignant de l'ampleur de la mobilisation et de la répression. Le groupe, qui se vante d'être devenu en 2016 « *leader sur l'Internet Mobile avec 41,6 % de part de marché, loin devant son concurrent AIRTEL à 32,7 %* »¹⁴⁴, est mathématiquement le premier responsable de l'isolement des manifestants de RDC à chaque grande mobilisation mensuelle.

Coopération opaque et privatisée

Surtout, l'État français maintient sa coopération militaire et policière avec la RDC : du fait du manque de transparence en la matière, on ignore en réalité le nombre de coopérants militaires et policiers français dépêchés au sein de l'appareil répressif congolais. Le site internet de l'ambassade de France en RDC est encore plus avare en informations que la moyenne : la page sur la coopération militaire est complètement vide¹⁴⁵ et celle sur les « actions de coopération », qui donnait jusqu'en février 2018 quelques informations datant de 2011 (évoquant notamment « la

143 « [RDC : la France confrontée à une campagne hostile sur les réseaux sociaux](#) », Joan Tilouine, *Le Monde*, 19/01/18.

144 « [Les activités d'Orange République démocratique du Congo](#) », *Orange.com*, 4/5/17

145 <https://cd.ambafrance.org/-Cooperation-militaire->, consultée le 13 mars 2018

formation de deux bataillons de 500 hommes chacun, et l'équipement en matériel de protection, en armement non létal et en véhicules, en prévision des élections nationales [de 2011] »), a disparu du site internet début mars¹⁴⁶. Quelques jours auparavant, le ministère des Affaires étrangères français avait été publiquement interrogé sur la coopération policière et militaire avec ce pays, en écho à une interpellation publique du président Emmanuel Macron par Survie, l'ACAT France, l'Observatoire des Armements et la campagne « Tour-nons la Page »¹⁴⁷. Le Quai d'Orsay s'était alors justifié en expliquant notamment :

« La coopération de sécurité et de défense conduite par la France en RDC a connu une diminution ces dernières années et a été adaptée au regard de l'évolution de la situation intérieure. Elle a été réorientée vers l'aide à la formation des cadres de l'armée congolaise, en dehors de toute activité opérationnelle. Dans le domaine de la sécurité intérieure, aucun coopérant français n'intervient dans des

*activités liées, de près ou de loin, au maintien de l'ordre. »*¹⁴⁸

Cette réponse illustre à plusieurs égards l'opacité et la complicité politique qui caractérisent la coopération policière et militaire française : aucune information précise n'est donnée sur le nombre de coopérants et les postes occupés ; le gouvernement demande en quelque sorte de lui « faire confiance » et estime qu'une « adaptation » et une « réorientation » du dispositif sont suffisantes ; la non-implication directe des coopérants français dans des activités opérationnelles (normalement déjà garantie depuis la réforme de 1998) est brandie comme une justification du maintien de cette coopération. Ainsi, les autorités françaises éludent à la fois l'enjeu démocratique de la transparence sur cette politique et la dimension symbolique du maintien d'un tel soutien à un dictateur défié par la rue.

Concernant les possibles fournitures de matériels à la RDC, le Quai d'Orsay avait poursuivi :

« La France exerce un contrôle rigoureux sur les exportations d'armement. Les autorisations de licence sont délivrées sous la responsabilité du Premier ministre après avis de la Com-

146 La page indique désormais « erreur 404, il n'y a pas d'article à cette adresse », <https://cd.ambafrance.org/Actions-de-cooperation>, consultée en février 2018 puis le 13 mars 2018.

147 « [Monsieur Macron, entendez enfin l'appel des démocrates congolais](#) », lettre ouverte parue dans *Le Monde Afrique*, 24/02/18.

148 [Extrait du point de presse du Quai d'Orsay](#) du 28/02/18.

mission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). La délivrance des autorisations se fait dans le strict respect des obligations internationales de la France. »

Là encore, la réponse officielle du gouvernement permet de rappeler une double hypocrisie : actuellement, les seules informations publiques – dans le rapport annuel au Parlement sur les ventes d'armes – concerne les fournitures relevant des catégories de « matériel de guerre » et elles sont fournies de façon agrégée, sans détails. Les observateurs en sont donc réduits à constater que « *selon les informations fournies par le gouvernement au Parlement français, le nombre de licences d'exportations d'armements français autorisés par Paris a diminué drastiquement depuis 2015* »¹⁴⁹... sans savoir de quels matériels « de guerre » il est question. Surtout, les matériels utilisés par les forces de l'ordre ne relèvent pour la plupart pas du régime d'autorisation sur avis de la CIEEMG (à l'exception peut-être d'armements de guerre utilisés par les FARDC lors de la répression), mais plutôt des trois autres régimes d'exportation (selon les matériels : explosifs,

biens à double usage, voire armes à feu et munitions à usage « civil »... ou aucun de ces régimes pour certains matériels « de sécurité » qui font partie de l'équipement de policiers anti-émeutes déployés lors des manifestations). Enfin, le symbole politique d'une diminution ou d'un arrêt discret des livraisons de matériels de répression est, comme pour « l'adaptation » du nombre de coopérants et des postes qu'ils occupent, sans commune mesure avec le signal attendu par les démocrates congolais : ces derniers attendent que les alliés du régime Kabila le « lâchent » publiquement, et complètement.

Le secteur privé a bon dos

L'angle mort de la « réponse » du Quai d'Orsay concerne l'intervention d'un acteur privé, que la diplomatie et l'armée françaises peuvent appuyer au nom de la « diplomatie économique » et du « rayonnement » de la France, et qui bénéficie de toutes manières de l'aura et de la réputation d'anciens gradés de l'armée française, recyclés en formateurs « made in France ».

L'institut Themis, une « école de formation de haut-gradés désireux de passer dans le privé » selon la

¹⁴⁹ « [Répression des marches en RDC: l'UE et la France répondent aux ONG](#) », Sonia Rolley, RFI, 28/02/18

lettre spécialisée *Intelligence Online*¹⁵⁰, a été créée selon *Jeune Afrique*¹⁵¹ au sein de la société britannique Sovereign Global Solutions Ltd (SGS), fondée en 2012 à Londres par des Français¹⁵². L'institut, basé à Paris, a été « fondé par la commandante de réserve Camille Roux et par Gilles Rouby, l'ancien représentant militaire permanent de la France auprès de l'Otan »¹⁵³. Son vice-président en charge du développement est Peer de Jong, ancien chef de corps du 3e régiment d'infanterie de marine, qui était propriétaire d'une des deux entités du groupe SGS lors de sa création, la société française Strike Global Services.

En novembre 2016, le général de division Jean Baillaud, ancien n°2 de la mission des Nations unies en RDC (la Monusco), a rejoint Themiiis. Son carnet d'adresses a-t-il été utile pour se positionner sur les appels d'offres européens ? Toujours est-il que « fin 2017, THEMIIIS s'est vu confier l'évaluation du volet Défense du Programme d'appui à la réforme du secteur de

la sécurité (PROGRESS) signé en mai 2015 entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et la Délégation de l'Union européenne en RDC (DUE) pour un montant de 25 millions d'euros et une durée de 6 ans (mai 2021). »¹⁵⁴ Surtout, comme la société s'en vante sur son site internet¹⁵⁵, elle a « à son actif la création et l'encadrement académique d'une Ecole supérieure d'administration militaire (ESAM) », cette fois « à la demande des autorités de la République démocratique du Congo ». Themiiis a en effet mis sur pied un programme à l'attention de la haute hiérarchie militaire et civile, en partenariat avec le Collège des Hautes Etudes de Stratégie et de Défense (CHESD) de Kinshasa, présenté par le chef d'état-major général de l'armée congolaise comme « le plus haut établissement de formation des officiers généraux et colonels des FARDC »¹⁵⁶. Comme l'explique le journaliste spécialisé Défense Philippe Chapleau, « le trio Camille Roux, Gilles Rouby et Peer de Jong pilote la formation académique mais les trois français rappellent que "l'initiative est congolaise sur fonds congolais",

150 « [Sovereign au bord de la rupture](#) », *Intelligence Online* n° 766 du 14/09/2016.

151 « [Côte d'Ivoire : un ex-officier de la Monusco à l'école de sécurité privée Themiiis](#) », *Jeune Afrique*, 9/11/16

152 « [Une entreprise privée au secours de la souveraineté des États](#) », Jean Guisnel, *Le Point*, 01/06/12

153 « [Côte d'Ivoire : un ex-officier de la Monusco à l'école de sécurité privée Themiiis](#) », *Jeune Afrique*, article cité

154 <http://www.themiiis-institute.com/missions-ue/> (consulté le 14 mars 2018)

155 Ibid.

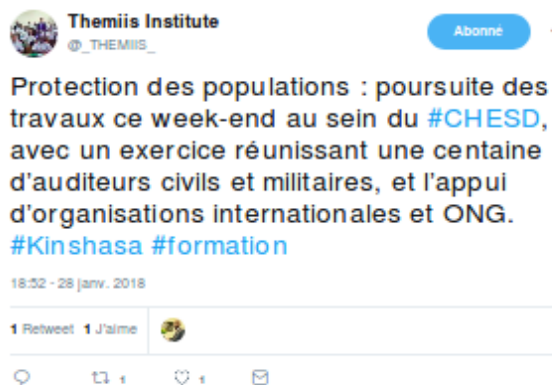
156 Philippe Chapleau, « [Themiiis s'inscrit dans la durée à Kinshasa, au profit du Collège des Hautes Etudes de Stratégie et de Défense](#) », blog Lignes de défense, 01/08/17

qu'elle est "accompagnée par Themis en synchronisation avec la coopération française et en partenariat avec les acteurs internationaux qui agissent localement: Monusco (dont le commandant était présent à la cérémonie), UNICEF, UE, CICR etc". »¹⁵⁷

En l'absence de rupture ferme et publique de la part de la diplomatie tricolore, il y a tout lieu de penser que cette « synchronisation avec la coopération française », vantée quelques mois avant la répression meurtrière des manifestations massives contre le régime, se poursuit. Les formations et l'encadrement prodigués par Themis, au sein de

laquelle évoluent plusieurs « frères d'armes » de gradés toujours en poste dans l'armée française, se sont poursuivis début 2018, sans émouvoir le Quai d'Orsay.

Cet appui discret, par le biais d'officines privées, est perçu – à raison – comme l'affirmation d'un soutien au pouvoir en place, tant auprès des manifestants que des barons du régime. Le ministre de la Défense congolais se vantait d'ailleurs il y a quelques mois d'une coopération militaire « très étroite » avec la France¹⁵⁸. Encore une fois, le discours officiel français, qui évoque une « adaptation » du dispositif, se heurte à la réalité des faits.



En janvier 2018, malgré la répression sanglante des manifestations du 31 décembre et du 21 janvier, l'Institut Themis communiquait via son compte Twitter sur ses prestations pour le régime Kabila.

157 Ibid.

158 « [Coopération militaire RDC – Belgique : les raisons de la rupture](#) », *Jeune Afrique*, 14/4/17

Conclusion et revendications

Dans sa récente note publiée par l'IFRI, la chercheuse Aline Leboeuf affirmait qu'on « *ne peut reprocher aux différents programmes de coopération militaire les échecs et déviances des armées africaines, qu'ils n'auraient jusqu'ici pas réussi à transformer positivement et en profondeur* »¹⁵⁹. Ce type d'argument obère régulièrement la réflexion sur le soutien à des régimes criminels : tout en prétendant œuvrer à un chimérique renforcement de l'État de droit, les coopérants français n'auraient aucune responsabilité lorsque l'armée ou la police au sein desquelles ils coopèrent commettent un massacre. Si tel était le cas, pourquoi le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius aurait-il annoncé que la France avait suspendu « sans attendre » sa coopération de sécurité et de défense avec le Burundi, en janvier 2016¹⁶⁰ ? En fonction des exactions, et surtout en fonction des intérêts en jeu, les autorités françaises ont ainsi montré qu'elles pouvaient prendre une telle décision. Malheu-

reusement, les exceptions sont rares¹⁶¹, et la règle est plutôt au maintien, discret et efficace, de cette coopération : cela envoie un signal clair aux opposants et manifestants sur place, qui savent bien mieux que les Français que des militaires et policiers conseillent leurs bourreaux. C'est le signal du maintien du soutien français à des dictatures africaines « amies », en dépit des annonces régulières sur la fin de la Françafrique, et quelques soient les violations des droits humains sur place. Les autorités françaises se maintiennent ainsi régulièrement du mauvais côté de l'Histoire.

Pour que le débat sur cette coopération militaire et policière puisse avoir lieu, encore faudrait-il qu'elle soit mieux connue. Aujourd'hui, le manque d'informations est criant : on ignore combien de conseillers sont détachés au sein des forces de l'ordre ou auprès des autorités au Togo, du Cameroun ou de RDC, et encore plus les postes qu'ils

¹⁵⁹ A. Leboeuf/IFRI, op.cit., p.57

¹⁶⁰ [Burundi - Réponse de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, à une question](#) – Sénat (Paris, 12 janvier 2016)

¹⁶¹ Récemment, on peut également citer l'annonce par François Hollande du gel de toute coopération (pas uniquement policière et militaire) avec le Burkina Faso en septembre 2015, au moment où les putschistes du Régiment de Sécurité Présidentielle allaient être mis en déroute par le reste de l'armée, sous la pression de la rue.

peuvent occuper. On apprend parfois quelques chiffres à l'occasion d'un rapport parlementaire ou d'une question au gouvernement de la part d'un sénateur ou député, la nomination d'un nouveau conseiller lors d'une communication publique

par une ambassade ou dans un article de presse locale, l'emploi de matériel français par la police d'une dictature grâce à quelques photos...

Ce manque de transparence et de contrôle n'est plus acceptable.

L'association Survie demande donc a minima :

- l'arrêt de toute coopération militaire et policière avec des régimes dictatoriaux ;
- l'instauration d'une obligation réglementaire pour la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) de rendre publique toute information en sa possession sur des violations des droits humains par des forces armées ou de police avec lesquelles elle coopère ;
- la mise en place d'un mécanisme d'information publique sur les fournitures de matériels dits de « sécurité et défense » (à l'instar du rapport annuel au Parlement sur les ventes d'armes) et sur la mise à disposition, pays par pays et poste par poste, de conseillers militaires ou policiers (gendarmerie incluse) ;
- l'amélioration de la transparence sur les ventes d'armes : le rapport annuel au Parlement doit évoluer pour indiquer précisément les types d'armements et pièces fournis plutôt que des volumes de contrats agrégés par grandes catégories de matériels ;
- l'abandon de pratiques héritées du passé telles que le port de l'uniforme local par les coopérants militaires français et la remise (à des militaires des pays hôtes) ou l'acceptation (par les militaires français) de décorations honorifiques liées à cette coopération.

L'ASSOCIATION SURVIE

A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Créée il y a plus de 30 ans, l'association Survie décrypte l'actualité franco-africaine et se mobilise contre la Françafrique, qu'elle a fait connaître.

Elle compte plus de 1300 adhérent.e.s et une vingtaine de groupes locaux partout en France.

L'association :

- se mobilise contre le soutien multiforme de l'État français à des dictatures africaines,
- agit en informant les citoyen-ne-s français-es, en interpellant les élu.e.s, et en saisissant la justice sur des cas de soutien français aux crimes perpétrés par ces régimes,
- réclame des changements institutionnels pour empêcher la perpétuation de ces pratiques.



« Soutenez l'association Survie »
Adhérez, faites un don, rejoignez-nous !

<https://survie.org/>
Twitter/facebook : @Survie
(+33)1.44.61.03.25 - contact@survie.org
47 av. Pasteur, 93100 Montreuil, France.